

TURNY

Notre Commune



Les 100 ans de Madame Lavigne



Voir notre article page 4

I.S.S.N.
3/P/01

AVRIL 2007

Imprimé
par nos
soins

ÉTAT CIVIL DES MOIS DE FEVRIER 2006 à MARS 2007

Naissances

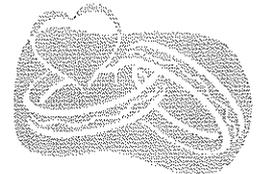
- Le 4 mars 2006	Enzo DE SOUSA SILVA	Le Saudurant
- Le 16 mars 2006	Lisa MORIZOT	Bas-Turny
- Le 20 mars 2006	Maximilien HENNON	Bas-Turny
- Le 9 mai 2006	Gwenaëlle DESRÉ	Bas-Turny
- Le 23 juillet 2006	Nuno DA SILVA	Turny
- Le 17 septembre 2006	Lucie DOUMONT	Linant
- Le 27 octobre 2006	Maélie GALLOIS	Turny
- Le 11 janvier 2007	Mathys ROELANDTS	Bas-Turny
- Le 1 ^{er} mars 2007	Léa VAHER	L'Hôpital



Toutes nos félicitations aux parents

Mariages

- Le 15 juillet 2006	Mme Célia MACEL et M. Jean-Michel VOIZENET
- Le 12 août 2006	Melle Katia ROUSSEL et M. Pierre LEROY
- Le 19 août 2006	Melle Elodie CRAQUELIN et M. Mathieu HENNON
- Le 24 mars 2007	Mme Mauricette PELOIS et M. Alain SOLA



Toutes nos félicitations aux mariés

Décès

- Le 12 janvier 2006	Mme Ghislaine BEZANÇON veuve RABY
- Le 12 août 2006	M. Roger VIAUT
- Le 20 décembre 2006	M. Gaston BION
- Le 7 janvier 2007	M. René PAILLERY
- Le 3 février 2007	M. Robert GÉLY
- Le 29 mars 2007	Mme Francine AUGER épouse GALLIMARD
- Le 12 avril 2007	Mme Rose BEZANÇON veuve GIORZA



Toutes nos condoléances aux familles

A la demande des familles, certains avis ne figurent pas ici.

REMERCIEMENTS POUR LES DONNÉS DE LIVRES

M. PAZZERI	M. Mme RIFF
M. et Mme JULIEN	M. et Mme DOIN
MME ROSCOET	M. et Mme THILLIEN
M. et Mme DUARTE	M. et Mme COLCHER
M. et Mme BOURGEOIS	M. et Mme FRAY
Famille de M. GÉLY	



Équipe de rédaction

Michèle BEZANÇON
Corinne BOURGOIN
Jean CHOLLET
Gisèle CORGERON
Stéphane GALLOIS

Directrice de Publication

Marie-Christine HENNON

Un remerciement également à Monsieur MOREAU concernant le don d'un ordinateur pour la gestion de la bibliothèque.

ÉDITORIAL

En 1991, sans que l'utilisateur ne s'en aperçoive, La Poste est passée du statut d'administration à celui d'entreprise. Une mutation imposée par le marché et les choix des gouvernements successifs (de droite comme de gauche). Choix dictés par les directives européennes, le libéralisme, la désertification rurale.

En 2009, La Poste aura encore à négocier un grand tournant de son histoire, celui de la perte de sa situation de monopole du courrier.

L'échéance est donc proche, et si elle veut survivre face à la concurrence des pays frontaliers notamment, La Poste doit intégrer la notion de rentabilité dans ses objectifs.

L'urgence est là, d'autant plus que notre Poste est très en retard sur ses concurrents. Les nouveaux moyens de télécommunication notamment, tels Internet, le fax, le téléphone, la carte vitale..., ont provoqué une chute sans précédent du chiffre d'affaires du courrier traditionnel.

Dans nos campagnes, les bureaux de poste ont enregistré une baisse inéluctable de leur fréquentation, conduisant à des fermetures ou transferts à travers tout le pays. Rentabilité oblige.

Ces mutations, aussi douloureuses soient-elles ont néanmoins été encadrées, par une loi dite de modernisation, dont l'objectif est de maintenir une présence postale en milieu rural, avec le souci de proximité, de qualité et de modernité.

Le faible niveau d'activité de l'agence postale de Turny a conduit notre commune et La Poste à trouver un accord afin de garantir la proximité de ce service public. C'est dans cette optique qu'a été ouverte, début mars 2007, notre nouvelle Agence Postale Communale. La Mairie assurera désormais, et tant qu'un nombre suffisant d'habitants en manifestera le besoin, les missions de La Poste dans le cadre d'une gestion strictement partenariale.

Le Maire,
Marie-Christine HENNON

SOMMAIRE

Les 100 ans de Madame LAVIGNE	p. 4	Société BEMAT	p. 22
Europa Voce	p. 5	Club de l'Amitié	p. 22
Alma Choralis	p. 5	Dates des élections	p. 22
Les Pompiers de Turny au Maroc	p. 6	Cérémonie de citoyenneté	p. 23
Repas des habitants du Fays	p. 6	La Compagnie du Parapluie	p. 24
La Fête à Turny les 27 & 28 mai 06	p. 7	Le Moto Club de Turny	p. 25
Kermesse des écoles	p. 8	Travaux bâtiments 2006	p. 26
Gala de danse Ass. Sportive de Turny	p. 9	Internet à haut débit	p. 27
Visite musée de l'école maternelle	p. 10	Les journées du Patrimoine	p. 28
Festivités des 13 et 14 juillet	p. 11	Calendrier des manifestations 2007	p. 28
La Balade des Lucioles	p. 11	SIVU du Créanton et de la Brumance	p.29 à 31
Bienvenue à Alexandra	p. 11	PASS YONNE	p 31
Spectacle de Noël	p. 12	UDPS 89	p 31
Vœux du Maire	p. 13 à 15	Compte-rendu des conseils municipaux 2006	p. 33 à 55
Tennis à Turny	p. 16	Turny à la recherche de son passé	p. 56
Départ en Retraite d'Annette Fourrey	p. 17		
ADMR	p. 18		
Les Amis du Patrimoine	p. 18		
Inauguration Ag. Postale Communale	p. 19-20		
Séjour à Val Cenis élèves de Chailley	p. 21		
Marché de Printemps	p. 21		
Sécurité à la descente des cars scolaires	p. 21		

Bon Anniversaire, Camille !



Le 13 juillet 2006, à la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal, la famille et les proches de Madame LAVIGNE ont honoré leur centenaire avec beaucoup d'émotion.

Madame HENNON, Maire de Turny, s'est fait leur porte-parole en ces termes :

« Chère Madame Lavigne,

C'est avec grand plaisir que la commune de Turny s'associe à votre famille et à vos amis pour fêter vos 100 ans !

Vous faites partie de l'exception !

100 ans déjà et toujours alerte !

Vous êtes née à Paris le 18 juillet 1906, sous la 3^{ème} République, la même année que Joséphine BAKER et Léonid BREZHNEV et que..., la compagnie ROLLS ROYCE !

Puis vos parents se sont installés à Turny alors que vous n'étiez encore qu'une petite fille.

Quelques années plus tard, vous travaillez dans l'entreprise familiale comme courronnière.

C'est à Turny que vous rencontrez l'âme sœur et épousez Roger LAVIGNE.

Toujours active vous continuez à donner un sérieux coup de main dans l'entreprise HEDOU-LAVIGNE : commandes, facturations, cantine pour le personnel, vous ne chômez pas.

Ce siècle que vous venez de traverser fourmille d'inventions, dont certaines ont considérablement amélioré votre qualité de vie.

La vieille dame que vous êtes devenue a vu s'installer dans son village, l'eau au robinet, l'électricité et le téléphone. Même le cinéma parlant est plus jeune que vous ! et que dire du transistor, du congélateur et du papier cellophane, du stylo à bille, de la calculatrice et de la carte à puce. Grâce à toutes ces découvertes et à celles de la médecine, vous avez vu la misère quitter bien des maisons. Votre condition de femme a elle aussi considérablement évolué, et vous vous souvenez probablement du 1^{er} bulletin de vote que vous avez déposé dans l'urne, après que la loi ait accordé aux femmes le droit de vote. C'était en 1948.

Certes, tout n'a pas été rose, petite fille vous avez connu la guerre. C'était en 14 ! Et encore en 39 ! Des années de peur et d'angoisse, qui je pense doivent apprendre à apprécier les bonheurs simples de la vie.

Aujourd'hui, 100 ans après, alors que vous avez usé 17 chefs d'Etat Français, 9 Maires de Turny, que le Louis, l'Ancien Franc, le Nouveau Franc ne vous ont pas survécu, je me dis que l'Euro n'a qu'à bien se tenir, et qu'il n'est pas sûr que le Président CHIRAC et le Maire de Turny survivent à cette force tranquille !

Philippe votre petit fils est là qui veille sur vous et l'amour qu'il vous porte est le meilleur des garants.

Je vous souhaite en mon nom et en celui de chacun des Adjointes et Conseillers Municipaux de rester longtemps la Camille que vous êtes .

Et c'est à la petite Clara, votre arrière petite fille, que je vais demander de remettre le présent que la commune de Turny a le plaisir de vous offrir. »

Marie-Christine HENNON

EUROPA VOCE CHANTE PAULUS

Pour la 2^{ème} année consécutive, TURNY recevait, début Mai 2006, une chorale franco-allemande, venue répéter dans un cadre agréable les chants qu'elle allait proposer au cours de la saison.

Sous la direction de Till Aly, pianiste et organiste, né à Berlin en 1972, avec Claudine JOUVE au piano, une soixantaine de chanteurs ont empli l'église de TURNY de leurs voix.

Félix Mendelssohn-Bartholdy, pianiste et organiste né en 1809 à Hambourg, était à l'honneur avec Paulus, oratorio qu'il créa en 1836 et qui relate la conversion de St-Paul, l'une des figures centrales du Christianisme.

Quand on sait que Félix Mendelssohn-Bartholdy créa aussi les grandes partitions romantiques de Schubert et Schumann, que c'est lui qui révéla la musique de Jean-Sébastien Bach, totalement oubliée depuis sa mort, on se réjouit d'avoir à TURNY la possibilité d'apprécier l'une des oeuvres, parmi tant d'autres concertos, sonates, symphonies et oratorios, d'un génie de la musique classique.

Unaniment appréciée par son auditoire, EUROPA VOCE peut être fière de la prestation qu'elle nous a gracieusement offerte. L'habitude est prise, il faudra revenir.
Bravo et merci à tous !

A noter que Till Aly a étudié au conservatoire de Berlin puis à celui de Dresde, qu'il a également travaillé le piano à New York, la direction d'orchestres à Stuttgart, l'orgue à Paris et qu'il dirige, outre le chœur EUROPA VOCE, les ensembles musicaux de l'école allemande de Paris et enseigne au conservatoire Rachmaninov de Paris.

Marie-Christine HENNON



ÉGLISE DE TURNY

Lundi 7 mai 2007 à 19 H 00

CONCERT

W-A MOZART F. POULENC
Grande Messe en ut Gloria

Extraits

Chœur : EUROPA VOCE

Soprano : Caroline POZDEREC

Piano Claudine JOUVE

Participation
libre

Direction : Till ALY

ALMA CHORALIS

Le 3 juin 2006, l'Association des Amis du Patrimoine et du site de Turny avait invité ALMA CHORALIS. Le public est venu nombreux, de Turny et d'ailleurs.

Le Chœur instrumental nous a transportés aux quatre coins du monde avec des voix enchanteresses. Par delà les mers, par delà les montagnes à la découverte des langues, des mœurs, des joies et des peines, 25 choristes et 6 musiciens nous ont fait voyager.

Le chef de chœur Jean-Pierre GONNIN, avec une verve enthousiaste a vite fait de broser un tableau et l'on imagine facilement les caravanes de chameaux sillonnant le désert au travers des dunes ou encore la récolte du riz, là-bas, tout là-bas...

C'était une belle soirée au dire des présents.

Gisèle CORGERON

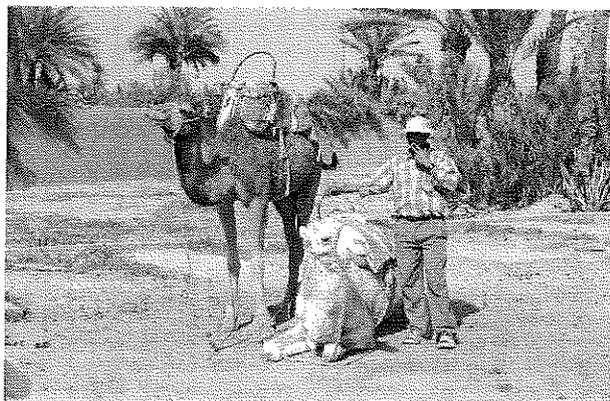
LES POMPIERS DE TURNY AU MAROC

En 2006, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Turny a organisé un voyage à Marrakech du 11 au 18 Mai. 44 personnes (dont 19 étaient les pompiers de Turny accompagnés de leurs conjoints) partaient, sous l'égide de l'Amicale, à Paris prendre l'avion en direction du soleil de Marrakech.

Accueillis dans un hôtel flambant neuf, nous avons pu, selon notre gré, profiter des excursions diverses et variées, piquer une tête dans les piscines ou lézarder au soleil qui fut très chaud. Chacun a pu trouver son bonheur : qui déambulait dans les souks, qui faisait un périple en 4x4 ou du chameau dans la palmeraie, qui encore visitait Marrakech, ses jardins ou Essaouira accompagné d'un guide.

Ce sont donc 44 personnes bronzées, reposées et enchantées par ce voyage qui sont revenues à Turny le 18 Mai.

Christelle GALLOIS, Sapeur pompier



LES POMPIERS VOLONTAIRES DE TURNY RECRUTENT : Envoyer votre candidature à la Mairie.

TAXIS TURNY

PROMONT Sylvana
et son équipe

03 80 43 45 87
06 08 45 77 75

TOUTES DISTANCES
CONVENTIONNÉS PAR TOUTES CAISSES

TRANSPORTS PRIVÉS :
Tout déplacement, Courses, Gares, Aéroports, Coiffeurs, Coils, Vétérinaire, Pharmacie, Travail, Achats Divers ...

TRANSPORTS DE MALADES ASSIS, TAP :
Hôpitalisation (Entrées et Sorties), Consultations, Soins, Médecins, Dialyses, Kinésithérapeutes, Chimiothérapie, Radiothérapie, Scanner, IRM, Rééducations, C.M.P.P. ...

TRANSPORTS SCOLAIRES
VÉHICULES 7 ET 9 PLACES, CLIMATISÉS
ANIMAUX DE COMPAGNIE ACCEPTÉS

Penser à réserver votre taxi au plus tôt afin d'assurer votre voyage ou déplacement en toute tranquillité

LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS EST NOTRE DEVISE.

REPAS DES HABITANTS DU FAYS

Pour la deuxième fois, les habitants du Fays se sont réunis le 18 juin 2006 à la mare autour d'un repas champêtre pour partager une journée ensemble. Comme l'année précédente, le repas s'en est suivi d'un concours de pétanque et de divers concours de cartes. En début de soirée des médailles ont été remises aux gagnants de chaque concours. Le soir, ceux qui le souhaitaient ont pu rester pour manger.

Malgré la participation moins élevée que l'an passé, cette journée s'est déroulée dans une ambiance joviale, avec la bonne participation du soleil.

Nous remercions la famille GOULVIN qui a lancé cet « appel du 18 juin ». Un grand merci également à tous ceux qui sont venus et qui ont participé. A l'année prochaine !!!

Élodie CHAUSSIN, une habitante du Fays

LA FÊTE À TURNY LES 27 ET 28 MAI 2006

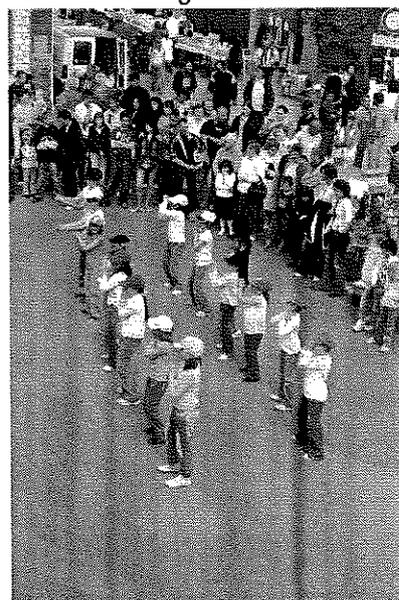
Moment important de l'année, la fête patronale, fut, une fois encore, un week-end de grande animation à Turny.

Le samedi soir, le repas suivi du bal avec l'orchestre « Phase 3 » a rassemblé 90 convives dans une ambiance réunissant la fête, la rencontre et la danse. Les jeunes pouvaient se retrouver et profiter des auto-tamponneuses et des autres animations foraines.



La journée du dimanche a débuté au lever du jour avec l'installation de 80 exposants du vide grenier, de quoi satisfaire vos envies de chiner ou de vous permettre de vendre vos objets désuets.

Pour le plaisir du palais ou pour vous rassasier, vous pouviez vous diriger vers la rue des canes, où, autour du point restauration buvette tenu par les deux nouvelles associations « Ensemble Pour les Écoles de Turny » et l'« Association Sportive de Turny », vous pouviez déguster boudins, fromages, vins, viennoiseries... L'après-midi, le groupe « SARAVALH DO BRAZIL » a donné un air rythmé et apporté sa touche musicale à l'ambiance « gastronomie à la terrasse ».



Dans la salle des fêtes le plaisir des yeux était au rendez-vous. Une exposition de peinture était présentée par l'association d'Héry à laquelle adhèrent quelques habitants de Turny. Les dentellières nous ont montré leur savoir faire et une professionnelle du patchwork et de la broderie a pu commenter ses œuvres. Le syndicat apicole de l'Yonne nous permettait d'approcher le monde fascinant des abeilles et de déguster les produits de la ruche.

Enfin, la fête foraine a permis aux petits et grands de ressentir les joies des manèges.

Les balades à cheval ou en calèche permettaient, au delà du plaisir, de faire une pause dans ce tumulte.

La section Danse de l'« Association Sportive de Turny », nous a présenté un extrait de leur travail de cette première année, de quoi nous mettre l'eau à la bouche pour leur gala quelques jours plus tard.

En bonne tradition du pays d'Othe, cette journée se clôtura par un verre de cidre et d'amitié.

En espérant que durant cette fête patronale, chacun ait pu trouver son plaisir, à travers la soirée du samedi ou les 4 pôles du dimanche.

Le visage ravi des habitants croisés sous le soleil, donne raison aux efforts fournis par l'équipe d'organisation. Reste à remercier, au nom de celle-ci, tous et chacun, pour leur participation sans qui cette manifestation ne serait pas : la FÊTE à TURNY.



Stéphane GALLOIS

KERMESSE

Kermesse des écoles de Turny, le 17 juin 2006, dans la cour de l'école, les enfants des deux classes ont présenté leur spectacle.

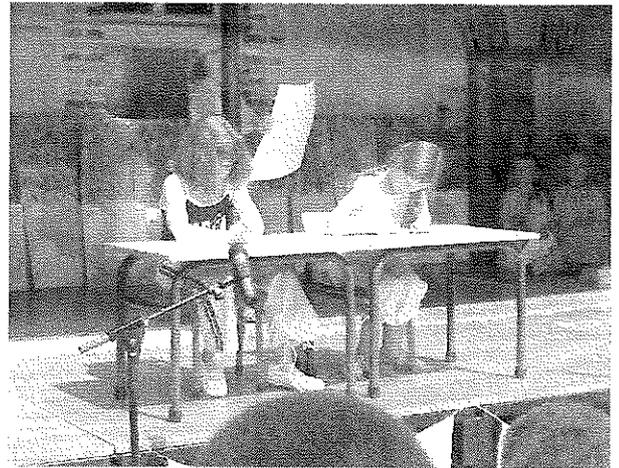
Comédie musicale « Hänsel et Gretel » par les enfants de la maternelle :

Être chanteur et danseur en même temps, c'est un métier qui s'apprend, et cela a demandé beaucoup de sérieux et de répétitions, surtout quand on a entre 3 et 6 ans !

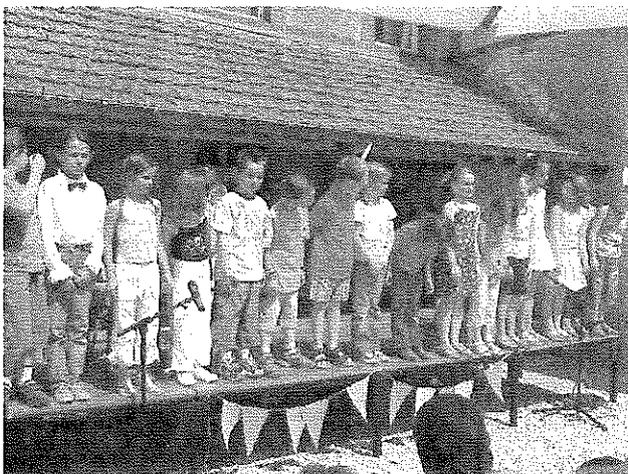
Grâce à l'association « Ensemble pour les Écoles de Turny » qui a confectionné de superbes costumes, les enfants, très impressionnés, ont joué un conte traditionnel plein de fraîcheur.



Poème « le Copieur » et théâtre « Mimi, l'oreille » par les enfants de CE1 :

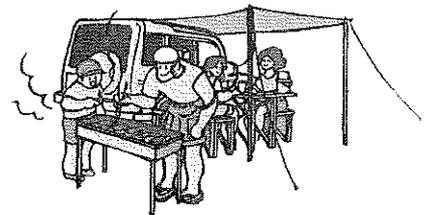


Des enfants qui donnent tout d'eux-mêmes, sur scène comme en classe, pour le plus grand bonheur des spectateurs !



Merci à tous les habitants de Turny qui ont contribué, soit par leurs dons, soit par leur présence, à la réussite de cette kermesse.

Les écoles



UNE PREMIÈRE À TURNY

Samedi 10 juin avait lieu à la salle des fêtes de Turny, le 1^{er} gala de la section danse de l'Association Sportive de TURNY.

Sous la direction de Florence, leur professeur amateur bénévole, 22 demoiselles âgées de 4 à 11 ans, assidues aux cours depuis septembre 2005, ont réalisé une prestation appréciée par une salle remplie de parents, amis, instituteurs et institutrices, mais aussi de spectateurs « étrangers » venus se divertir le temps d'une soirée.



Sous le feu des projecteurs et en cadence, les jeunes danseuses costumées ont su faire vibrer la salle et se faire accompagner par des applaudissements soutenus. L'ambiance était là, la gratitude des parents pour la qualité du spectacle aussi.

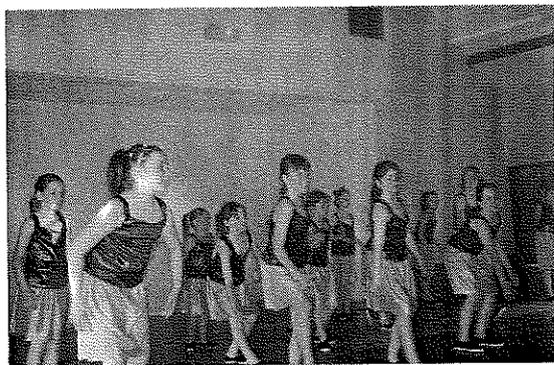
Cyril, jeune chanteur amateur et Olivier chanteur et DJ captivaient, entre chaque danse, l'attention de la salle pendant que les danseuses changeaient de costume. Florence offrit même une démonstration de torche enflammée.



La soirée s'acheva sur une note poétique, lorsque tour à tour nos jeunes danseuses vinrent lire les versets d'un poème écrit par un parent et offrir des fleurs à leur professeur.



Les Ailes Florentinoises et les Taxis FROMONT avaient même offert pour l'association 2 gros lots qui firent des heureux.



Tout avait été soigneusement pensé et préparé.

Une réussite 100 % née du bénévolat des dirigeants de l'association, de la prof de danse, de la costumière, des chanteurs et bien sûr de nos jeunes danseuses.

Un beau succès pour cette toute jeune association, qui propose également des cours de gymnastique pour enfants et adultes.

Une heureuse initiative, qui a su répondre à une demande dans notre commune puisque c'est une cinquantaine d'adhérents qui participent chaque semaine aux activités proposées.

BRAVO, BRAVO, BRAVO et à l'année prochaine

Marie-Christine HENNON

Pour en savoir plus :

Présidente	Yannick PASSERA	Tél. :	03.86.35.00.05
Secrétaire	Agnès CACHON	Tél. :	03.86.43.45.13
Trésorier	Henri BLOYER	Tél. :	03.86.35.29.17
Section danse	Florence DE PINHO	Tél. :	03.86.35.09.07

VISITE DU MUSÉE DES ARTS POPULAIRES À LADUZ



Le 27 juin 2006

Première partie de la journée, visite du musée:

Le musée fait découvrir aux enfants de l'école maternelle les métiers d'autrefois et leurs outils, mais aussi les jouets en bois.

Qui a dit que l'on ne pouvait pas voyager dans le temps?!



Déjeuner sur l'herbe

Moment de détente, de réconfort et d'amusement pour tous.

Deuxième partie de la journée, atelier bois:

Fabrication d'un jouet en bois comme autrefois: train, cheval de bois, maison de poupées pour les plus nostalgiques et voitures de formule 1, hélicoptère et fusée pour les plus futuristes.



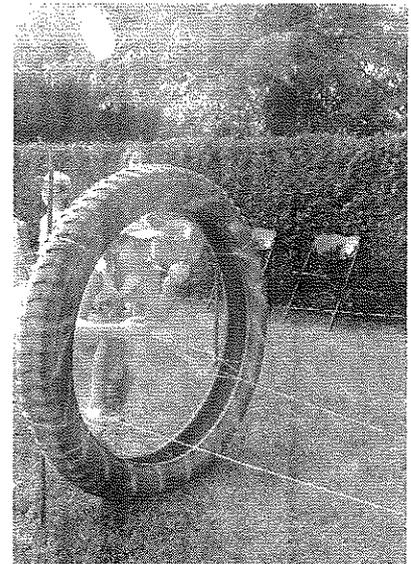
FESTIVITÉS DES 13 ET 14 JUILLET 2006

Près de 300 personnes ont défilé dans les rues de Turny avec un lampion pour ensuite admirer les nombreuses fusées multicolores du feu d'artifice. Petits et grands furent enthousiasmés par la multitude de couleurs. La soirée s'acheva sur un air de danse avec la disco mobile de Chailley.

Le lendemain, malgré la chaleur, les habitants sont venus exercer gratuitement leur habilité au jeu du palet, de la course à l'œuf, du grid zit ou encore au tir..., acheter des enveloppes de tombola vendues par le Club de l'Amitié. Les plus petits ont pêché des présents. Chacun a pu aussi montrer ses connaissances avec le jeu du tri sélectif. Le tout s'est terminé par la loterie des dames, la remise des prix des concours et un vin d'honneur.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Corinne Bourgoin



Adresse et agilité exigées



Concentration nécessaire

BIENVENUE A ALEXANDRA

Alexandra LEBEAU est la nouvelle maîtresse des écoles primaires de Turny.

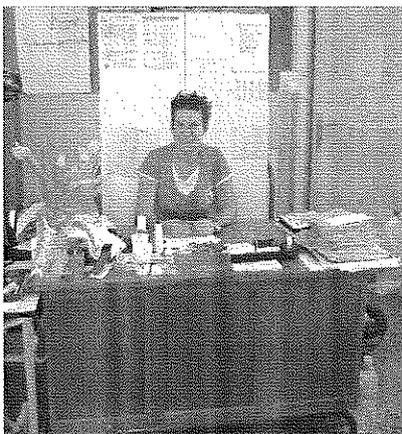
Elle a en charge 17 élèves en CE1 (Turny, Chailley) et 8 en CE2 (Turny).

Âgée de 26 ans, elle a obtenu son baccalauréat, une maîtrise de science-économie. Elle a passé 2 ans à l'I.U.F.M.

Son poste à Turny est sa 2^{ème} affectation.

Alexandra est sportive et est très proche de ses élèves.

Florence DE PINHO



LA BALADE DES LUCIOLES

Le 9 décembre 2006, les enfants des écoles du regroupement Boeurs-en-Othe, Chailley, Turny qui le souhaitent ont eu la possibilité de participer à un après-midi créatif organisé et animé par l'association Ensemble pour les Écoles de Turny.

Les enfants ont fabriqué photophores et lampions en abordant la technique du vernis-collage.

A la tombée de la nuit, la *balade des lucioles* a pu commencer : enfants et parents se sont promenés dans les rues de Turny à la lueur de leurs lampions, suivant le chemin illuminé par les lumignons fabriqués par les élèves de la classe de CE1-CE2 de Turny. La balade a pris fin autour d'un vin chaud et d'un chocolat chaud pour la plus grande joie des petits et des grands. Devant ce succès, nous vous invitons, dès à présent, à nous accompagner le 8 décembre 2007 pour une deuxième édition de la *balade des lucioles*.

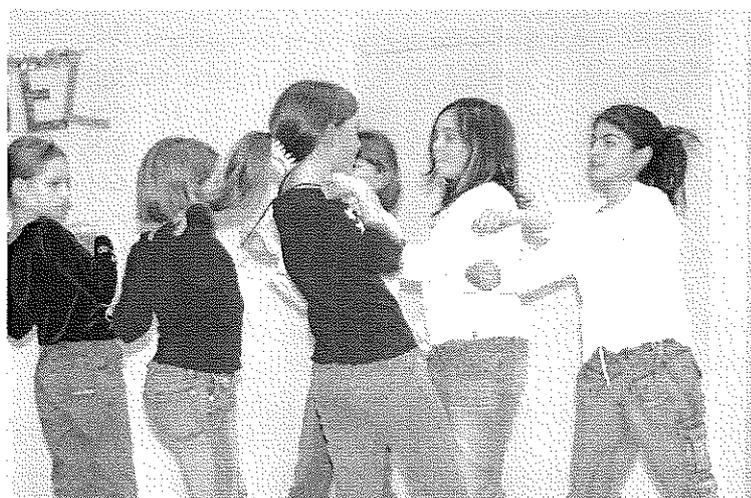
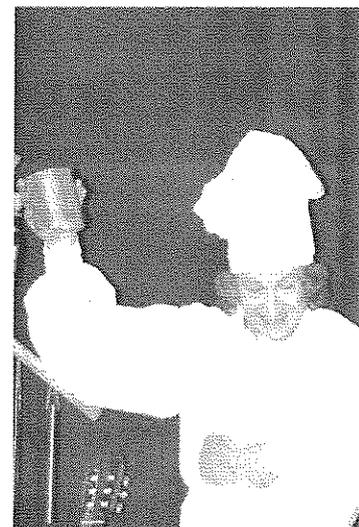
Sophie Piat et Christelle Gallois



SPECTACLE DE NOËL

Découvrir le son des choses, à la recherche de l'âme d'un violon, c'est un beau parcours auquel étaient conviés les enfants de Turny. Deux musiciens les ont accompagnés, à l'aide d'objets hétéroclites. « Bernard l'hameçon » et « Thérèse les grandes oreilles » ont joué de la musique avec des bouts de plastiques, des boîtes de conserves, des pots de terre. Le public était sous le charme. Les filles de la section danse de l'Association Sportive de Turny ont parfait le spectacle en présentant un échantillon de ce qu'elles préparent pour leur gala. La remise de cadeaux par le Père Noël et un goûter ont complété ce bel après-midi d'avant Noël.

Gisèle CORGERON



LA SECTION DANSE
DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE TURNY
EST DE RETOUR **LE SAMEDI 30/06/07 à 20 H 00**
POUR SON 2ème GALA
à la Salle des Fêtes de Turny

VŒUX DU MAIRE

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonjour et bienvenue à tous.

Je remercie pour leur présence Mesdames et Messieurs les élus des communes voisines, Messieurs les représentants de la gendarmerie. Nous n'avons pas cette année l'honneur de recevoir Monsieur le Conseiller Général, retenu par d'autres obligations, et qui nous transmet ses excuses.

Merci également au Groupe Phase 3, qui animera gracieusement votre après-midi, d'être parmi nous.



Nous sommes réunis aujourd'hui pour fêter le Nouvel An, dans une ambiance qui, je l'espère, vous sera agréable et dont les moments forts seront probablement la remise des récompenses des Maisons Fleuries et celles des Maisons Illuminées, ainsi que la dégustation de la traditionnelle Galette des Rois. Mais rassurez-vous avant d'en arriver là, vous n'allez pas échapper au non moins traditionnel discours.

Nous avons constaté en 2006 sur notre commune des mouvements de population sensiblement plus importants que les années passées, ceci en raison notamment des mutations immobilières qui ont touché la quasi-totalité de nos hameaux.

À l'intention des nouveaux habitants, à qui je souhaite la bienvenue à Turny, j'adresse ces quelques mots : Turny, notre commune compte environ 800 habitants répartis dans 7 hameaux et le bourg dispersés sur 2 472 ha. Notre commune s'étend sur 14 Km de long, des portes de Saint-Florentin aux limites de la commune de Boeurs en Othe où se situe notre forêt communale sur une superficie de 324 ha.

À Turny vous trouverez écoles maternelle et primaire, Sapeurs Pompiers, bibliothèque, nombreux artisans sur place, des commerçants itinérants, une dizaine d'associations dans des domaines aussi variés que le sport, la culture ou le service à la personne notamment.

Nous avons eu le plaisir d'inscrire à l'Etat Civil 8 naissances et 3 mariages. Nous avons également inscrit avec beaucoup de tristesse le décès de 5 de nos concitoyens.

Et fait exceptionnel, nous avons fêté en juillet, les 100 ans de notre centenaire toujours aussi vaillante et gardant bon pied, bon œil.

L'activité municipale en 2006 a permis quelques réalisations :

- l'amélioration de notre réseau d'éclairage public
- l'extension de notre réseau d'eau potable
- la résorption de 2 décharges sauvages, et la création de deux points de collecte supplémentaires pour le verre dans le cadre du Tri Sélectif
- l'acquisition de matériel de voirie pour l'entretien des espaces verts
- l'achat de matériel de bureau
- votre Conseil Municipal a également arrêté, avec l'aide de l'O.N.F., les modalités de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2006-2020 et dont le premier objectif est de replanter suite aux trouées consécutives à la tempête. Des dossiers de subvention ont été déposés pour permettre ces opérations
- la création d'un parking pour le cimetière peut être envisagé. De longues recherches dans nos archives communales ayant permis d'établir les limites de propriété avoisinant le cimetière
- les bâtiments communaux n'ont pas été en reste :
 - . 1 chaudière a été changée dans un logement locatif

. la salle des fêtes a bénéficié de quelques travaux afin de permettre un rangement fonctionnel des tables et des chaises et un accès à cet espace rangement par tous les locataires.

- votre Adjointe aux Bâtiments a brillamment défendu un dossier auprès des assurances, concernant l'installation défectueuse du système d'assainissement d'une partie de cette salle des fêtes construite en 1997. Une installation nouvelle a été réalisée pour 5 310,24 € sans que la commune n'ait à déboursier le moindre centime.

- les écoles n'ont pas été oubliées et ont reçu tous les soins attentifs que leur fonctionnement exige.

- la campagne de restauration des archives s'est poursuivie avec la restauration du plan d'alignement de 1863, encore en application à Turny

- vos élus ont également mis en place, avec l'étroite collaboration de l'institutrice, une étude surveillée 2 soirs par semaine pour nos enfants du primaire

- et ont amorcé le remembrement en demandant le concours des administrations compétentes

- notre commune a reçu un cadeau de 10 743,00 €. Le généreux donateur est l'association des Amis du Patrimoine et du site de Turny, dont plusieurs membres bénévoles sont ici présents.

Cette somme a financé, selon les vœux de l'association, la rénovation du plancher de l'église.

À tous les membres de l'association, j'adresse au nom de notre commune, nos remerciements les plus vifs et les plus sincères. Qu'ils soient assurés de notre gratitude et de notre reconnaissance.

- nous avons également dû faire face à une pollution de la Brumance, pour laquelle une enquête de gendarmerie a été diligentée et rondement menée. Je salue le travail réalisé par les équipes de la gendarmerie et celles de la police des eaux, afin d'élucider cette affaire.

- enfin, 2 de nos agents ont pris leur retraite :

. l'une de nos secrétaires de Mairie qui avait quitté notre secrétariat 5 ans plus tôt pour raison de santé

. et l'une de nos agents d'entretien, Mme Annette FOURREY ici présente, dont je salue les qualités professionnelles et qui laisse à la Mairie un agréable souvenir.

- les Chorales Almas Choralis et Europa Voce ont empli notre église de leurs chants, grâce à l'Association du Patrimoine et du Site de Turny, et à la générosité d'Europa Voce.

- enfin 10 permis de construire et 16 autorisations de travaux ont été délivrées.

2007 est une année électorale importante avec 2 élections majeures : les Présidentielles et les législatives.

- Pour TURNY, c'est également l'année du recensement.

A compter du 18/01/07, nos 2 agents recenseurs vont parcourir notre commune.

Ce sont 2 personnes de TURNY, que j'ai choisies pour effectuer ce travail. Elles ont toute ma confiance, et je vous demande de leur réserver le meilleur accueil.

- D'ici quelques semaines, la Mairie ouvrira une agence postale communale dans ses locaux et avec son personnel. C'est la seule solution que nous ayons trouvée pour compenser la fermeture inéluctable de l'agence existante, dont le taux d'activité n'était plus rentable pour La Poste.

- l'Internet Haut Débit nous occupera aussi.



La charte signée voici 3 ans entre le Conseil Général et France Telecom visant à couvrir 100 % du territoire de l'Yonne à fin 2007, n'a pas permis à ce jour de couvrir l'intégralité du territoire de TURNY, et ce pour des raisons purement techniques et de rentabilité.

En effet, nous faisons partie des 160 communes mal desservies par l'ADSL et des 8 200 lignes impossibles à élire.

Nous aurons probablement la possibilité de mettre en place des solutions alternatives tel le WIFI MAX (technologie hertzienne).

Ceci se fera avec le concours technique et financier du Conseil Général et de la Région. Le coût pour les communes se situant probablement aux alentours de 20 % d'un montant que nous ignorons, les études n'ayant pas encore débuté dans l'Yonne.

En 2007, nous poursuivrons, bien sûr :

- notre programme d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux et des routes
- l'aménagement de notre forêt
- nous travaillerons sur l'agrandissement du cimetière, la création de son parking et demanderons les aides financières nécessaires.

Toutes ces réalisations n'ont pu être et ne seront possibles qu'avec l'aide de tous ceux qui savent donner de leur temps au service de notre commune.

Je veux remercier ici les élus qui savent se rendre disponibles, le personnel communal qui fait de son mieux pour accomplir sa tâche, tous les membres des associations communales qui animent notre commune, tous ceux parmi vous qui donnent à la collectivité (livres et ordinateur pour notre bibliothèque, sapin de Noël...).

Je forme des vœux pour que ces actions se poursuivent avec passion, ambition et humilité.

Je souhaite à vous tous, et à ceux qui vous sont chers, des moments de bonheur et des heures de courage en cette année 2007.

Qu'elle vous accorde la réussite dans votre vie personnelle, associative et professionnelle.

Je forme des vœux particuliers à l'intention de ceux qui souffrent. Que cette année 2007 leur donne la force de se battre et leur accorde une meilleure santé.

Très bonne et heureuse Année 2007 à tous ».

ILS ONT EMBELLI NOTRE COMMUNE

Maisons illuminées

M. et Mme DUARTE (Turny) -

M. BUISSON – Mme CORGERON (Courchamp)

M. FROMONOT – Mme GAUDET (Turny)

M. GILLOT - Mme FOURREY (Bas-Turny)

M. et Mme LE TETOUR (les Maraults)

M. et Mme VOIRIN (Bas-Turny)

M. et Mme CHARON (Turny)

M. et Mme FROMONT (Turny)

M. et Mme GUENOT (L'Hôpital)

M. RIMBAUD - Mme ANTOINE (Turny)

M. et Mme ZENATI (Turny)

Prix des seniors

Mme RITT (Linant)

Maisons fleuries

M. et Mme BETTONI (Bas-Turny)

M. et Mme CORGERON Bernard (Turny)

M. HANNIET – Mme GUESNEY (Turny)

M. et Mme OLIVER (Turny)

Mme THIRY (le Fays)

M. et Mme CHAUSSIN (le Fays)

M. GILLOT – Mme FOURREY (Bas-Turny)

M. et Mme NININO (Turny)

Mme ROYER (Linant)

Mme VIAUT (Les Maraults)



Félicitations à tous !

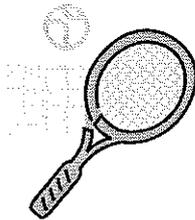
TENNIS À TURNY



Le Club de Tennis de TURNY garde les mêmes tarifs que les années précédentes.

Pour les adhérents ne voulant plus pratiquer le tennis, nous les invitons à venir nous rendre leur badge et leur clef. Leur caution leur sera rendue.

Pour les nouveaux qui voudraient pratiquer le tennis, nous les invitons à nous rendre visite ou à téléphoner pour avoir tous les renseignements qu'ils souhaitent.



TARIFS

CARTE ADHÉRENTS DE TURNY

• Moins de 16 ans	18,00 €
• Individuel adulte	30,00 €
• Couple	45,00 €
• Couple avec 1 enfant	60,00 €
• Couple avec 2 enfants	68,00 €
• Couple avec 3 enfants	75,00 €
• Location horaire du court	8,00 €
• Caution pour nouveaux adhérents (badge)	8,00 €

CARTE ADHÉRENTS N'HABITANT PAS LA COMMUNE

Adressez-vous chez M. PESCHEUX Philippe au 2 route de la Roche à LINANT

☎ 03.86.35.35.48

Merci de téléphoner avant de venir

L'Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny remercie vivement les personnes qui lui ont fait don de livres et celles qui sont venues lui en acheter au stand du vide greniers de la fête patronale.



Personne sérieuse, permis B
Expérience dans cuisine, ménage en restaurant ou camping

Cherche emploi

Contactez Mme Françoise ANTOINE
8 rue des Canes – 89570 TURNY ☎ 03.86.43.43.31

DÉPART EN RETRAITE D'ANNETTE FOURREY

Née à Turny en 1946, Annette FOURREY a consacré 27 années de sa vie au service des écoles de Turny. Une cérémonie de départ fut organisée. Trait d'union entre la vie active et la retraite, ce moment agréable restera dans nos mémoires, tout comme les bons services de cet agent apprécié de tous.

Discours de Madame le Maire :

« Chère Annette,

La vie humaine, celle de celui ou de celle qui se prend en charge, qui s'assume, qui construit, celle de celui ou de celle qui sait que la réussite personnelle se mérite, est un long cheminement bordé d'étapes qui restent pour longtemps gravées dans notre mémoire.

C'est d'abord la date de notre naissance, notre première rentrée scolaire, la réussite aux examens, le premier emploi, la création de son foyer, la naissance de ses enfants, les changements importants dans une carrière professionnelle... et le départ en retraite.

Tant d'événements rarement servis sur un plateau, et dont la réussite se gagne au jour le jour.

Vous avez su, Annette, prendre votre vie en main, vous en avez été l'acteur principal, digne de la nature humaine vous vous êtes assumée.

C'est le 1^{er} janvier 1979 que vous êtes entrée au service de la commune de Turny, en qualité de femme de service et accompagnatrice des enfants.

L'ouverture de l'école maternelle en 1984, vous donne l'opportunité de devenir Agent de Service des Ecoles. Vous gravissez les échelons, et votre carrière professionnelle se poursuivra toujours au service des enfants jusqu'au 31/12/06, date à marquer d'une pierre blanche, puisque ce jour-là vous quitterez la vie active.

Le 1^{er} janvier 2007 est pour vous un nouveau départ. Une nouvelle vie commence, avec tant et tant de choses à faire, tant de projets à réaliser.

C'est un bouleversement profond dans votre vie, auquel il va falloir vous adapter. Vous avez la chance d'être encore jeune et en pleine forme. VIVE LA VIE.

Je garderai de vous, Annette, le souvenir d'un agent ponctuel, consciencieux, méticuleux, serviable, dévoué, travailleur et discret.

La commune de Turny vous remercie pour vos bons et loyaux services. Vous avez été à la hauteur.

J'ai l'honneur de vous souhaiter au nom de notre commune une longue et heureuse retraite et de vous remettre cette enveloppe dans laquelle se trouve un bon d'achat à valoir aux ETS DUBOST chez qui vous avez un projet d'achat ».



	EURL RAMILLON ENT. GÉNÉRALE DE RESTAURATION MAÇONNERIE COUVERTURE AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 7622 EUROS
<i>Aménagements intérieurs et extérieurs, ravalements, clôtures, assainissements individuels, aggrandissements.</i>	
☎ et 📠 : 03.86.56.34.33.	11 RUE DU CHAMP PUSSIN 89 570 NEUVY-SAUTOUR

INAUGURATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

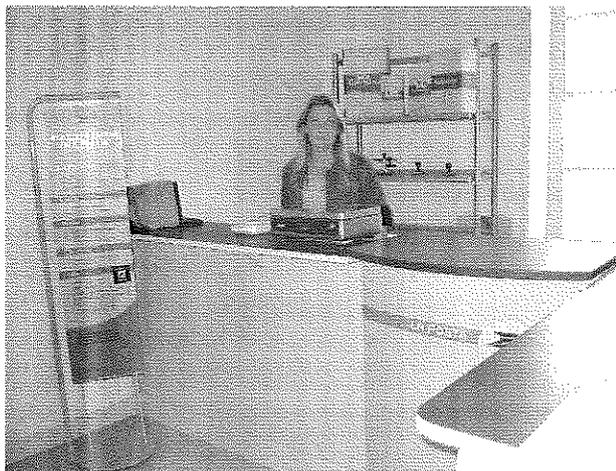
C'était le 2 mars 2007, vous avez été nombreux à vous déplacer pour inaugurer la nouvelle Agence Postale Communale de Turny. Depuis son ouverture, notre agence fonctionne plutôt bien. Preuve que le besoin existait et que le choix du Conseil Municipal d'ouvrir cette Agence Postale Communale fut le bon.

Discours prononcé par le Maire :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir ,

C'est un réel plaisir de vous recevoir ce soir, pour l'inauguration de notre Agence Postale Communale. Depuis de nombreuses années, la fermeture de l'Agence Postale de Turny occupait les conversations. et toutes les communes rurales de France étaient dans l'expectative et craignaient la fermeture de leur bureau ou de leur agence.

Les élus et la population savaient qu'à brève échéance la poste de leur village ne survivrait pas aux directives européennes et que l'entreprise publique La Poste, qui vit de ses recettes, et dont la moitié de son activité est en concurrence, serait contrainte d'adapter son réseau pour survivre.



Sandra Nicaise à votre service !

Un large débat a donc été ouvert entre les élus (notamment les Maires et leurs associations) et les représentants de La Poste, afin de maintenir un service public de proximité et de qualité dans les petites communes.

Dès 2004, votre Conseil Municipal a soutenu l'Association des Maires Ruraux de France, en plaidant le maintien de la présence postale en milieu rural.

En 2006, le Conseil Municipal a décidé la mise en place de cette Agence Postale Communale.

Une convention de 9 ans a été signée entre La Poste et la commune de Turny.

Nous souhaitons ainsi permettre un service public de proximité, de qualité, attractif, convivial, modernisé, qui s'inscrit dans la durée, et avec des conditions de fonctionnement acceptables.

Cette décision s'inscrit, bien sûr, dans le cadre de la loi relative au développement des territoires ruraux.

Dès lundi 5 mars, nous mettrons à votre disposition une Agence Postale Communale dans un local entièrement rénové.

Je remercie La Poste pour son aide. Je tiens à féliciter l'Association VITAVIE, association de réinsertion par le travail, et en particulier Monsieur DARDOL son Directeur, pour l'occasion peintre et menuisier, et Sébastien pour la rénovation et l'aménagement de ce local.

Nous avons souhaité faire bien et beau en dépensant peu. C'est ainsi que du vieux mobilier a été récupéré, adapté et peint aux couleurs de la poste.

Cette action là s'inscrit quant à elle dans le cadre du développement durable.

Nous avons en quelque sorte recyclé sur place du mobilier qui, en d'autre temps, ou en d'autres mains, aurait été mis aux monstres.

Dès lundi, votre Agence Postale Communale sera à votre service tous les matins du lundi au vendredi de 9 H 30 à 12 H 00 et le samedi de 10 H 00 à 12 H 00.

Sandra, qui est également notre bibliothécaire vous recevra. Elle a reçu pour cela une formation en Agence Postale Communale.

Vous recevrez, j'en suis sûre, le meilleur accueil. Nous comptons sur vous tous pour faire vivre ce service public dans notre commune. La balle est aussi dans le camp des habitants.

Marie-Christine HENNON

Différents services vous sont proposés :

- Acheter
 - . des timbres poste
 - . des enveloppes prêt-à-poster
 - . des emballages Colissimo
- Déposer
 - . vos envois postaux
- Retirer
 - . vos lettres recommandées
 - . vos colis
- Bénéficier
 - . des services de proximité
- Effectuer
 - . des opérations financières de dépannage (retrait espèces, envoi et paiement de mandat cash...)



UN CADEAU DE 10 743,05 €

Je tiens à remercier en votre nom à tous l'Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny. En effet, une nouvelle fois elle a financé des travaux sur des biens communaux. Avec l'accord du Conseil Municipal, il s'agissait de refaire une partie vétuste du plancher de l'église qui s'effondrait. Grâce à leurs diverses manifestations (loto, rallye, vente de livres) l'association a pu réunir le montant de la réfection versée sous forme de don à la commune, soit 10 743,05 €.

Encore une fois Merci et Longue Vie à l'Association !!!

Marie-Christine HENNON

PHS
Habitat Services
Pascal Houfflin

**RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT
ENTRETIEN**

Pascal Houfflin

5 rue Ste Catherine 89570 LINANT
03 86 35 14 49
06 82 17 07 54

**Hedou
Funéraire**

Chambre Funéraires - Marbrerie
Incinération - Articles funéraires
Organisation d'obsèques
A votre disposition 7 jours/7

TURNY
Tél. 03 86 35 02 08

ST FLORENTIN
Tél. 03 86 35 04 50

www.hedou-funeraire.com

NOTRE SÉJOUR A VAL CENIS



Du 12 au 16 mars 2007, nous avons passé un séjour fantastique en Savoie.

Nous avons aimé la randonnée à raquettes avec un guide. Il nous a appris à reconnaître le mélèze, un conifère qui perd ses aiguilles en hiver, l'épicéa dont les aiguilles entourent la branche, le pin à crochet, le sapin (quand on frotte ses aiguilles il se dégage une odeur de citronnelle)

Ce guide nous a montré des chalets en pierre avec une charpente en mélèze et couvert de lauzes.

Nous avons adoré le tour en traîneau à chiens conduit par le musher.

Nous avons apprécié les leçons de ski. Certains débutants ont descendu une partie d'une piste rouge.

Nous avons aimé la boum et les veillées organisées par Cédric notre extraordinaire animateur.

Nous aurions aimé rester plus longtemps à Val Cenis ...

Les élèves de CM1 – CM2 – Ecole primaire Chailley

MARCHÉ DE PRINTEMPS

La première édition du marché de printemps organisé à la salle des fêtes de Turny par l'association Ensemble pour les Écoles de Turny a remporté un franc succès.

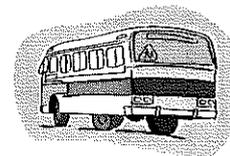
C'est autour d'une vingtaine d'exposants d'artisanat d'art (tourneur sur bois, sculpteur, poterie, broderie...) et gastronomiques (escargots, vin, primeur, miel, fromages...) qu'environ 450 visiteurs ont passé un moment agréable ce dimanche 18 mars 2007.

A cette occasion, il était possible d'acheter des objets fabriqués par les membres de l'association ou les enfants de l'école maternelle.

En espérant que vos papilles et vos yeux ont été ravis par les produits qui vous étaient proposés, nous vous remercions d'avoir réchauffé ce début de printemps.

Sophie PIAT et Christelle GALLOIS

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES – SÉCURITÉ A LA DESCENTE DES CARS SCOLAIRES



Nous attirons votre attention sur les risques encourus par les élèves à la descente des cars. Il est impératif de rappeler à vos enfants **d'attendre le départ du car avant de s'engager sur la voie**. Des comportements dangereux nous ont été signalés en Mairie et tout particulièrement sur les lignes du collège.

L'équipe de rédaction

UNE JEUNE ENTREPRISE À TURNY : La Société BEMAT INDUSTRIE

La société BEMAT Industrie s'est installée au Fays le 1^{er} décembre 2005. Spécialisée en maintenance industrielle, elle peut proposer un service de proximité complet d'étude, réalisation, installation et maintenance dans un objectif d'amélioration de productivité à tout secteur d'activité récent ou bien implanté. Une solution technologique sera rapidement apportée à tout problème et permettra d'optimiser les résultats. Cette nouvelle société propose également des broderies personnalisées sur tout support et pour toutes occasions.

Bon vent à cette jeune entreprise qui va dynamiser notre commune.

Michèle Bezançon



Etudes, Maintenance et Assistance Techniques

DES COMPETENCES A VOTRE SERVICE

34 Route de la Forêt d'Othe
Le Fays
89570 TURNY

Tél./Fax : 03 86 56 27 30
Email : bemat.industrie@wanadoo.fr

LE CLUB DE L'AMITIÉ fonctionne le mardi de 14 H 00 à 18 H 00 à la petite salle des Associations.
Ceux qui veulent nous rejoindre seront les bienvenus !

Éliane CORGERON

ÉLECTIONS

**LE BUREAU DE VOTE SERA INSTALLÉ DANS LA PETITE SALLE DES ASSOCIATIONS
DERRIÈRE LA SALLE DES FÊTES**

PRÉSIDENTIELLES

- 1 ^{ER} TOUR	22/04/2007	Ouverture du bureau de vote : 8 H 00
- 2 ^{EME} TOUR	06/05/2007	Fermeture du bureau de vote : 18 H 00

LÉGISLATIVES

- 1 ^{er} TOUR	10/06/07	sauf modification par arrêté préfectoral
- 2 ^{ème} TOUR	17/06/07	

CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ

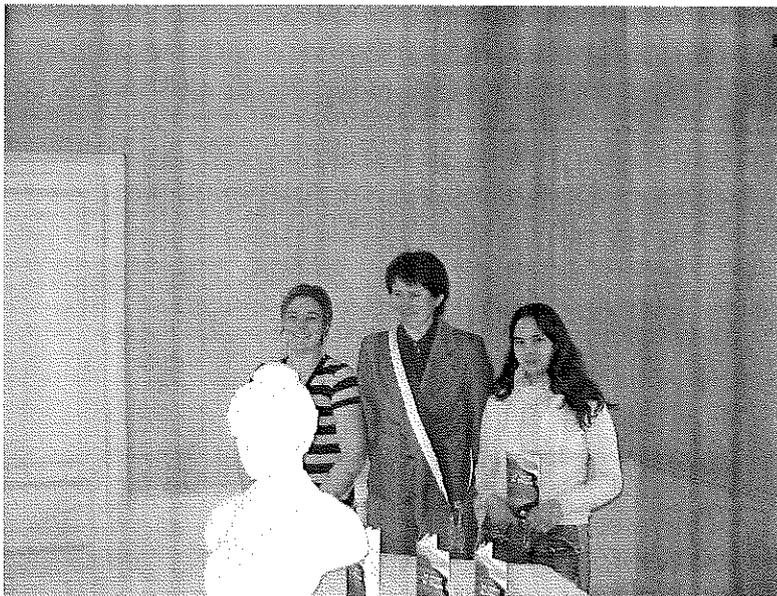
Samedi 7 avril 2007, une toute nouvelle cérémonie de « citoyenneté » s'est déroulée à la Mairie de TURNY. Pour répondre au décret du 08/02/07, Madame Marie-Christine HENNON, Maire, avait invité les six jeunes de 18 ans qui voteront pour la première fois pour élire au suffrage universel direct le ou la Présidente de la République Française.

A l'issue de la cérémonie, avec le livret du citoyen qui, entre autres, définit les couleurs du drapeau, la devise, l'emblème de la France, Marianne, le 14 juillet, les jeunes ont pris possession de leur première carte électorale et Madame le Maire de rappeler « vous quitterez votre Mairie avec des droits mais aussi des devoirs supplémentaires que la majorité vous aura conférés : « la majorité civile, le droit de vote, la majorité matrimoniale, la majorité pénale, les droits civiques ». Et de poursuivre après avoir rappelé les principes sur lesquels repose notre République : « N'oubliez jamais que vous avez la chance de vivre dans un pays démocratique. Faites valoir vos droits et assumez vos devoirs. Rendez hommage à ceux qui se sont battus pour vous donner une vie meilleure et ayez au moins une pensée pour ceux qui, dans d'autres pays, subissent la tyrannie des systèmes anti-démocratiques ».

Madame le Maire a également remercié ceux qui depuis des années travaillent ou ont travaillé au sein de la commission électorale : les représentants de Monsieur le Procureur de la République et de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance et les cinq membres désignés au sein du Conseil Municipal.

Les deux jeunes présentes, Mesdemoiselles Amélie CHAUSSIN et Laura GIORZA, leurs familles, les délégués, Madame le Maire et ses adjointes ont partagé le verre « citoyen » en attendant, semble-t-il, le 22 avril avec impatience.

Gisèle CORGERON



La Forêt d'Orthe
Un artisan à votre écoute pour tous vos projets
Charpente • Menuiserie
Bâtiments industriels
et agricoles

89570 TURNY
03.86.35.29.52

COUP DE POUCE
Pascal GUENOT
*Peinture, Tenture, sols souples,
Rénovation*
4, ruelle du bouquet l'HOPITAL
89570 TURNY
Tel/fax: 03/86/35/25/15

La Compagnie du Parapluie

Vous êtes venus nombreux fêter avec nous l'anniversaire de la compagnie.

Dans nos petits villages, avoir 20 ans, c'est une performance pour une association, et c'est d'autant plus encourageant que la troupe n'a pas pris une ride ! Je crois pouvoir dire que cela est dû à notre capacité d'accueil qui nous permet de renouveler nos comédiens, surtout les jeunes, au fur et à mesure qu'ils sont appelés à s'éloigner du village.

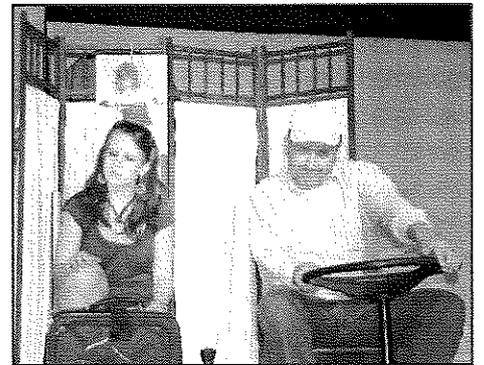
Tous ces comédiens, ils sont revenus en nombre pour cet événement, et parfois de loin : Paris, Dijon, Reims ou Lyon, car ils n'ont pas oublié la foudre de vos applaudissements lorsqu'ils étaient sous le Parapluie.

Justement, en souvenir de tous ces bons moments de théâtre, nous vous avons présenté une rétrospective de nos spectacles, construite autour du thème du couple .

Quelques extraits



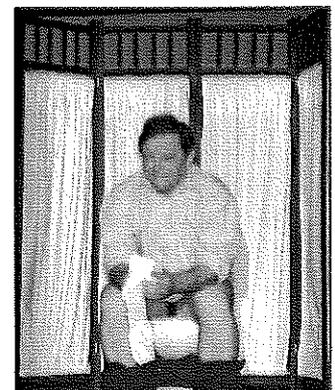
Femmes de lettres (de G.H.Nati)



L'auto-stop (d'Alain Krief)



Edouard et Agrippine (de René de Obaldia)

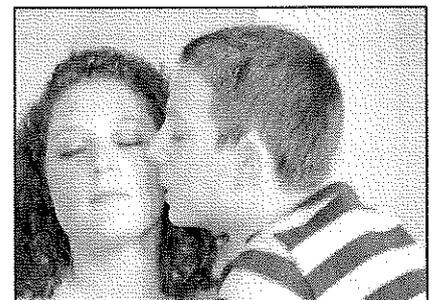


Mon petit jardin secret (d'Alain Krief)

Succès total (soyons modeste) puisque vos avis nous ont été très favorables. Nous sommes en tous les cas comblés de vous avoir fait passer un bon moment de détente.

.....et nous n'avons plus qu'un désir : recommencer !

*à bientôt
pour la compagnie : Daniel Guillemin*



*La ménagère salariée
R.Souplex et J.Sourza*



Les News du Motoclub

Circuit de la Pincette

Tel : 03.86.56.27.34

Course le 02. Septembre 2007

Le Moto club de Turny a un effectif de 43 licenciés.
Le Moto club est inscrit au championnat départemental de l'Yonne U.F.O.L.E.P
qui se déroule sur 10 épreuves.

Calendrier moto 89

Le 15.04.07 Perceneige

Le 13.05.07 Charny

Le 27.05.07 Beines

Le 10.06.07 Molosmes

Le 15.07.07 Brassy

Le 29.07.07 La Celle St Cyr

Le 05.08.07 Bar sur Seine

Le 02.09.07 Turny

Le 16.09.07 Tonnerre

Le 23.09.07 Toucy

Calendrier moto Régional

Le 06.05.07 Ternant département 58

Le 03.06.07 Domartin Les Cuiseaux département 71

Le 24.06.07 Varennes Le Grand département 71

Le Super Trophée De France

Le 11-12.08.07 Fontenay Le Château Département 88

Le Moto club de Turny a organisé son premier Tri-Cross le 04.03.2007

Epreuve qui réunit trois disciplines sportives, la course à pied 9 Km, le vtt 23Km et la moto environ 1H00. Elle peut se pratiquer en solo ou en équipe de deux ou trois personnes.

22 équipes au total 15 personnes en solo et 7 équipes de trois personnes.

Résultat solo : 1^{er} Piat William en 2h48m Responsable Chez Yamaha France
2^{ème} Mulot Jérôme en 3h11m Mc TURNY
3^{ème} Pelois Alexandre en 3h19m Mc M.S.N

Résultat équipe : 1^{er} Dasilva, Ségatti, Guidard en 2h41m MC Team Speed
2^{ème} Geoffroy, Rollet, Sylvestre en 3h11m Mc Turny
3^{ème} Canapville, Lamoline, Arnault en 3h18m Mc Turny

Mot pour les habitants du Pays.

Le Moto Club est tout à fait conscient des contraintes au niveau de la tranquillité publique, c'est pourquoi nous appliquons de nouvelles heures d'ouverture pour les entraînements.

L'année dernière le terrain était ouvert les samedis et dimanches et jours fériés de 8 H 30 à 19 H 00. À partir de cette année, le terrain sera uniquement ouvert les dimanches semaines paires et jours fériés de 13 H 30 à 18 H 30 suivant règlement intérieur.

Merci de votre compréhension et je vous donne tous rendez-vous le 2 septembre 2007 pour le 8^{ème} épreuve du championnat.

Le Président Jérôme MULOY

TRAVAUX 2006 SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

SALLE DES FÊTES

Investissements

- . Ouverture porte chaufferie
- . Clôture chaufferie

Entretien

- . Débouchage fosse septique
- . Mise en place d'une fosse (prise en charge par assurance)
- . Divers

(travaux plinthes, intervention WC, pompe à chaleur, serrure porte salle des fêtes, remplacement vase expansion, réfection porte)

MAIRIE

Investissements

- . Réfection bureau
- . Chauffage

Entretien

- . électricité, lumière

LOGEMENTS COMMUNAUX

Investissements

- . Installation chaudière logement Linant

Entretien

- . VMC, travaux logements, antenne...

ÉCOLES

Investissements

- . Préau
- . Fourniture et pose sol école maternelle

Entretien

- . Toit garage école
- . Raccordement préau clôture école
- . Vidange fosses

ÉGLISE

Investissement

- . Réfection plancher église

Entretien

- . Nettoyage cheneaux – fuite sacristie

POMPIERS

- . Pose fenêtres local

ENTRETIEN DIVERS

- . Muret jardin public
- . Nettoyage fosse terrain des Nomades
- . Réfection parapet pont Linant (prise en charge par assurance)
- . Plantation terrain des Maraults, abris bus Turny
- . Taille conservatrice sur certains arbres

2 importants travaux ont fait l'objet d'une prise en charge par des compagnies d'assurance :
l'installation d'une fosse septique à la salle des associations de la Salle des Fêtes et le parapet d'un pont à Linant.

▪ Les toilettes de la salle des associations ne fonctionnant plus, des recherches sur le terrain ont permis de comprendre pourquoi les WC se déversaient directement dans le bac dégraisseur de la grande salle...

Voulant éviter à la commune d'importants frais de remise en conformité, les compagnies d'assurances de la commune et de l'entreprise chargée des travaux en 1997 ont été saisies.

Les experts se sont déplacés et une installation complète a été prise en charge par l'assurance de l'entrepreneur. Le goudronnage sera fait dans les semaines qui viennent. Il fallait passer l'hiver. (montant 5 274,36 €).

▪ Le parapet du Pont de Linant a été défoncé lors d'un accident de voiture. Il a été remis en place avec les pierres d'origine. Les frais ont été pris en charge par l'assurance de l'auteur des dégâts. (montant 1 417,26 €)

Gisèle CORGERON

INTERNET À HAUT DÉBIT À TURNY et ailleurs...

L'Internet à haut débit devient un besoin grandissant un peu plus chaque jour pour de plus en plus d'utilisateurs potentiels. Quels que soient l'âge ou la situation socio-professionnelle force est de constater que ce moyen de communication récent devient indispensable pour bon nombre d'entre nous.

Contrairement aux idées reçues, la couverture en haut débit du territoire n'est pas un service public. Conformément à la réglementation les communes ou autres collectivités ne doivent donc pas ce service et n'ont pas à se substituer aux entreprises publiques ou privées en mesure d'investir.

En l'occurrence, France Télécom continue d'équiper ses centraux téléphoniques pour optimiser et accélérer la couverture ADSL du territoire, conformément à la charte département innovant conclue en avril 2004 avec le Conseil Général. Ces investissements sont financés sur les fonds propres de France Télécom suivant des critères techniques et financiers sans que le contribuable icaunais n'ait à dépenser le moindre sou.

Fin avril 2007, les 150 centraux téléphoniques de l'Yonne seront tous équipés. Il en sera fini des investissements ADSL et bon nombre de zones blanches subsisteront. Des moyens alternatifs et probablement transitoires, devront donc être mis en place, pour couvrir à 100 % le territoire de l'Yonne à fin 2007 comme s'y est engagé le Conseil Général dans sa politique d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi des réunions organisées par le Conseil Général à l'intention des communes se déroulent actuellement dans tout l'Yonne. C'est ainsi que des élus de Turny se sont retrouvés le 14 mars dernier avec des élus des communes des cantons de Briennon/Armançon, St-Florentin et Flogny la Chapelle pour faire le point sur la situation actuelle et prendre connaissance des procédures à mettre en place pour assurer une couverture 100 % en haut débit du territoire et répondre à une demande pressante des habitants.

Dans l'hypothèse très probable où aucune entreprise n'investisse dans des installations nouvelles, et seulement dans ce cas, les communes ou leur groupement, auront la possibilité de prendre la compétence « technologie de l'information et la communication » et de financer ces installations. Le coût de l'opération sera alors réparti entre le Conseil Régional, le Conseil Général et les communes à raison de 50 %, 30 % et 20 %.

Vous l'avez compris, la couverture en haut débit n'avait jusqu'à maintenant rien à voir avec une volonté municipale. Elle relevait d'un choix d'entreprise contrainte à des critères de rentabilité. Beaucoup de communes connaissent notre situation. Il est même question de se regrouper pour alléger les formalités et lancer des appels d'offre plus attractifs.

La procédure qui sera mise en place comprendra notamment la consultation des habitants pour quantifier le besoin. Nous comptons sur une réponse massive et sincère d'un très grand nombre d'entre-vous pour aboutir dans nos démarches.

C'est en effet le nombre d'engagements d'abonnements qui justifiera l'ampleur du besoin.

À suivre...

Marie-Christine HENNON

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les « journées du Patrimoine » à Turny les 16 et 17 septembre 2006 ont connu un vrai succès.

De nombreux visiteurs sont venus admirer le bel édifice qu'est l'église.

Par la même occasion, ils ont pu découvrir les talents de quelques uns de nos artistes locaux.

Les bouquets de Madame CAZÉ illuminaient les voûtes, ses tableaux ainsi que ceux de Mesdames JANVIER, GUIBERT, Monsieur THILLIEN ornaient les murs.

Les meubles peints de Madame FRAY et le buffet marqueté de Monsieur PESCHEUX habillaient les allées.

Les céramiques des ateliers Pasquelins auraient pu couvrir le sol. Autour de tout cela régnait une douce ambiance musicale.

Voilà une animation à reconduire avec encore plus d'artistes à la rentrée 2007.

Anne-Marie GUIBERT



Buffet de M. Yves PESCHEUX

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2007

07/05/2007		Concert église : EUROPA VOCE
19/05/2007	}	Fête patronale – repas et bal
20/05/2007	}	Fête patronale – vide-greniers
23/06/2007		Kermesse des écoles
30/06/2007		Gala de danse – Association Sportive de Turny
14/07/2007		Festivités du 14 juillet 2007
25/08/2007		Rallye des Amis du Patrimoine et du site de Turny
20/10/2007		Repas – Bal Sapeurs Pompiers
24/11/2007		Loto des Amis du Patrimoine
01/12/2007		Sainte Barbe
15/12/2007		Noël de la commune

S.I.V.U du CREANTON et de la BRUMANCE

Président : François GENREAU, Conseiller municipal de Champlost

Vice-président : Jean-Louis LEPRUN, Maire de Mercy

- *Les travaux de remise en état des affluents du Créanton et de la Brumance sont terminés. Ces travaux consistaient :*

- ❖ En la remise en état de la végétation des berges , du lit de tous les affluents pour un linéaire total de 59.280 mètres de berges. (nettoyage manuel du lit, sélection dans les cépées, élagage, abattage des arbres morts....)
- ❖ En la création ou la modification de 16 abreuvoirs de type traditionnel et ce, en étroite collaboration avec les riverains qui, dans leur grande majorité, sont venus sur le terrain lors de la réalisation des travaux.
- ❖ En la plantation d'arbustes sur un linéaire cumulé de 6600 mètres de long avec un suivi dans les premiers mois (déboursoillages autour des plants et arrosage). Notons que malgré cet entretien un pourcentage non négligeable des plants ne semble pas avoir repris. Un bilan est en cours.
- ❖ En la protection de berges par fascinage et tunage (essentiellement sur CUCHOT & VENIZY).

- *Tout au long de l'année écoulée Président et Vice-président ont dans la mesure du possible participé ensemble à de très nombreuses réunions de travail.*

Ces réunions le plus souvent constructives et porteuses de projets concrets, se sont tenues avec les services de la Préfecture et le secrétaire général, avec le S.I.R.T.A.V.A, le S.A.G.E (schéma d'aménagement de la gestion des eaux), l'agence de l'eau, la commission locale de l'eau, la D.D.A, la D.D.A.S.S, la Fédération de pêche.....

Le Président et le Vice-président ont rendu compte fidèlement des actions menées à chaque Assemblée Générale du S.I.V.U et toutes les décisions ont été, après une large consultation et discussion avec les délégués des communes et les membres du Comité de pilotage, prises à l'unanimité.

Le S.I.V.U s'est efforcé de lutter contre la pollution d'améliorer la qualité de l'eau et a attiré l'attention des autorités sur la faiblesse des débits du Créanton suite aux prélèvements d'eau de la ville de Saint-Florentin.

Des résultats ont été obtenus (mais il reste encore beaucoup à faire.....)

- ❖ Les bandes enherbées de 5 mètres de long sont maintenant un fait acquis sur tous les ruisseaux du bassin versant à partir de 2007, elles seront obligatoires le long des ruisseaux temporaires.
- ❖ La commune de Chailley a remis aux normes une grande partie de son assainissement collectif, en particulier dans la zone industrielle ce qui va permettre à la station d'épuration, propriété de l'usine Duc, de mieux gérer les "flux communaux".
- ❖ Plantation de la zone de captage des sources du Créanton par la ville de Saint-Florentin (ce qui était prévu depuis de nombreuses années).

Les services de l'Etat et des collectivités territoriales ont compris l'urgence du sauvetage des sources du Créanton et semblent décidés à nous soutenir dans nos démarches, pour que la ville de Saint-Florentin ait enfin une politique à court, moyen et long terme de ses ressources en eau potable. Il faut absolument qu'elle recherche une aire de captage autre que celle située au pied de la cuesta de la forêt d'Othe. On parle actuellement de recherche sur la zone située en amont de Cheu et Jaulges.

Après plusieurs réunions avec Pascal ARNAC, chargé de mission dans "la lutte contre les nuisibles" et les présidents des Sociétés de chasse, un groupement local, animé par Gérard DELECOLLE s'est constitué pour lutter contre les ragondins. Ce groupement s'est rattaché au F.D.G.D.O.N qui lutte pour la destruction des nuisibles. Le S.I.V.U, en Assemblée Générale, après avoir modifié ses statuts en ce sens, a décidé de subventionner ce groupement pour l'achat de matériel, les résultats sont encourageants : près de 300 ragondins ont déjà été piégés.

Début octobre s'est tenue en Mairie de Venizy, une réunion avec Mr Michel DELPRAT, Président du S.I.R.T.A.V.A et les Maires des 7 communes du S.I.V.U non adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. A cette occasion Michel DELPRAT a expliqué les raisons pour lesquelles, il demandait à ces communes, situées d'après un arrêté préfectoral récent, sur le bassin versant de l'Armançon de payer une cotisation annuelle d'environ 1€ par habitant. Les Maires, ainsi informés, devront présenter cette demande à leurs conseils municipaux qui se prononceront lors du vote du budget 2007.

PROJETS 2007 voire 2008

- ❖ Premier programme d'entretien de la totalité du linéaire des berges du Créanton et de la Brumance, avec enlèvement des embâcles.
Date des travaux : d'Avril à Novembre
- ❖ Création d'une zone humide à Cuchot, près du château de VERON, en collaboration avec la Mairie de VENIZY, le S.A.G.E l'Agence de l'eau et la fédération de pêche afin de protéger la faune et la flore.
- ❖ Mise en réserve de pêche de certains affluents (Rû de Linant, peut-être le Rû du Cuchot), après un bilan piscicole et bactériologique avec l'aide de la Fédération de pêche.

Le S.I.V.U, depuis sa relance, fonctionne bien, les programmes sont tenus et les projets sont ambitieux.

- Les élus, les riverains, le comité de pilotage y sont pour beaucoup tout comme les techniciens de l'Institution et entretien des rivières, les équipes de l'association EMERAUDE qui travaillent sur le terrain. Les services de l'Etat et des collectivités locales ainsi que le S.I.R.T.A.V.A et le S.A.G.E nous ont également beaucoup aidé et conseillé, qu'ils en soient ici remerciés.

Le bureau du S.I.V.U présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2007 et souhaite qu'enfin pluie et neige arrivent en abondance pour recharger à temps les nappes phréatiques les plus vulnérables.

De mémoire d'homme, il faut le rappeler, personne n'a vu les sources du Cuchot et du Créanton avoir un si faible débit !

PASS-YONNE

Une nouveauté pour l'arrivée du printemps : les habitants de l'Yonne et les résidents secondaires peuvent se procurer gratuitement le Pass'Yonne, pour visiter et découvrir à tarif réduit le patrimoine icaunais.

L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne a créé ce pass pour inciter les Icaunais à devenir les ambassadeurs de leur département et partager ainsi leurs découvertes avec leur famille et amis. Pour la première année, 28 sites touristiques ont souhaité s'engager dans ce projet. Pour une entrée payante achetée, ces hauts lieux du départements offriront une entrée gratuite ou une réduction au porteur du Pass'Yonne, soit une économie de 63 euros pour la visite de l'ensemble des partenaires.

D'un point de vue pratique, le Pass'Yonne sera remis aux familles (1 pass par foyer) qui en feront la demande sur présentation d'un justificatif de domicile. Il sera accompagné d'un livret présentant les sites touristiques partenaires de l'opération et les tarifs préférentiels proposés.

Pour retirer votre Pass'Yonne, contactez

L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne, 1 – 2 quai de la République – 89000 AUXERRE

Tél. 03.86.72.92.00 – Fax 03.86.72.92.09

www.tourisme-yonne.com

UDPS 89

Vous connaissez l'importance de la connaissance des gestes de premiers secours par le public le plus large possible.

Ainsi, notre association qui a pour vocation de réaliser l'enseignement du secourisme organise très régulièrement des sessions de formation conduisant à la délivrance de l'A.F.P.S. (formation de base aux premiers secours) conforme au décret n° 91/834.

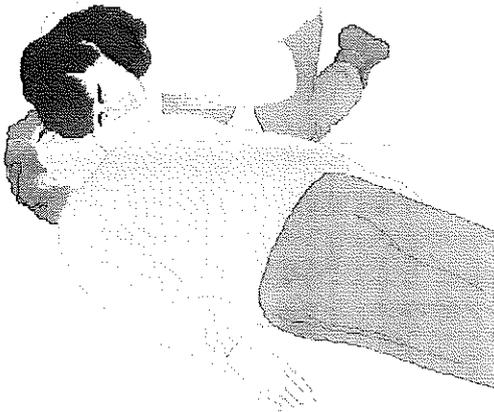
De plus, ces stages peuvent aussi s'inscrire dans une démarche de prévention et de sécurité du travail à destination de votre personnel au titre de la Formation professionnelle.

Pour tout renseignement, secrétariat permanent au 03.86.97.72.96

Voir page suivante

FORMATION DE BASE AUX PREMIERS SECOURS

A. F. P. S.



PROFIL DU STAGIAIRE

Cet enseignement s'adresse à toute personne dont la fonction ou le poste de travail requiert la connaissance des gestes de premiers secours.

OBJECTIF

- Acquérir les connaissances essentielles pour secourir un blessé.
- Être capable d'intervenir efficacement dans une situation d'urgence.
- Savoir préserver l'intégrité physique d'une victime avant sa prise en charge par les services de secours

PROGRAMME

Conforme au Guide National de Référence, il est composé de quatre parties comportant 8 modules :

La protection
L'alerte

La victime s'étouffe
La victime saigne abondamment

La victime est inconsciente
La victime ne respire plus (RCP)

La victime se plaint d'un malaise
La victime se plaint après un traumatisme

DÉROULEMENT

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

VALIDATION

Une Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS), conforme au décret n°91/834 du 30 août 1991 modifié, est délivrée aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session. Cette attestation est reconnue par les services de l'État.

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2006

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Étaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Jean-Charles LEFEVRE, Gilles VIAUT.

Étaient absents excusés : Monsieur Jean CHOLLET ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane GALLOIS, Monsieur Yannic SANTANDREU.

Était absent : Monsieur Luc DELOUHANS.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CRUNELLE.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 8 août 2005 par Madame Gisèle CORGERON.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur GALLOIS, au nom de plusieurs conseillers, manifeste le désir à ce que les réunions de Conseil Municipal se terminent plus tôt quitte à en faire plus souvent.

Une lettre, datée du 27/01/06, signée par tous les conseillers municipaux a été adressée à Madame le Maire en lui demandant les raisons pour lesquelles il n'y avait pas eu de réunion de Conseil Municipal depuis août 2005 et d'en provoquer une dans les meilleurs délais. Madame le Maire déclare cette demande légitime et informe qu'aucun sujet important n'a été laissé de côté sans autre explication.

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1/ COMMUNIQUÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire informe le Conseil :

- de la démission de Monsieur Laurent BOURGOIN du corps de Sapeurs Pompiers Volontaires de Turny
- que toutes les factures arrivées avant le 15/12/05 ont été réglées sur l'exercice 2005, sauf celles pour lesquelles il y avait désaccord
- que les vacances des sapeurs pompiers volontaires 2003 et 2004 sont en attente de justificatifs des manœuvres pour règlement
- du recrutement d'une personne en C.A.E. (contrat d'accompagnement à l'emploi) à raison de 20 heures par semaines soit 8 heures de bibliothèque et 12 heures de secrétariat
- que les sapins de Noël installés dans la commune ont été offerts par la Scierie HENNON et ont permis d'annuler une commande de 565,00 €
- que les travaux de voirie (enduits, dérasements de banquettes, travaux annexes) ont été réalisés
- que le programme d'entretien du rû de Linant et de la Brumance est terminé avec le concours du SIVU du CREANTON, à qui nous avons délégué la compétence
- que les 2 décharges sauvages sont en voie de résorption
- que le tri sélectif est bien parti
- que les coupes 14 et 15 ont été adjugées à l'entreprise SFPO et la coupe 30 à l'entreprise NT BOIS pour un montant total de 23 006,00 €.

Madame BOURGOIN informe le Conseil que la fête patronale aura lieu les 28 et 29 mai prochains. Le vide grenier sera maintenu. Il devrait y avoir une fête artisanale et gastronomique et une animation de rue du genre « jazz ».

Les enfants de la section danse de l'Association Sportive de Turny donneront une petite représentation.

Madame CORGERON donne diverses informations au Conseil

- Les travaux de menuiserie, d'électricité et de chauffage de la Mairie sont terminés. Il reste la peinture.
- Le préau est terminé. Le grillage a été remis. La commission du bâtiment s'est réunie sur place en présence de Monsieur WILLEMS qui sera revu au printemps.

Les travaux de ce préau n'ayant pas donné totale satisfaction, des négociations ont été menées, l'entreprise WILLEMS installera un banc en compensation notamment. De même la dernière facture n'a pas été réglée car ne correspond pas au montant voté par le Conseil.

- Problème d'assainissement de la salle des associations. Installation incomplète. Le dossier est entre les mains de notre assurance.
- Les parcelles ZD 72. 74 et 75 ont été achetées. Le règlement a été fait.

2/ **TARIFS 2006**

La commission des finances propose :

- . Facturation des photocopies et fax: Maintien du tarif fixé en 2003, à savoir :
 - Photocopie Format A4 recto 0,20 €
 - Photocopie Format A4 recto verso 0,40 €
 - Photocopie Format A3 recto 0,40 €
 - Photocopie Format A3 recto verso 0,80 €
- . Stationnement des Maraults : Maintien du tarif , à savoir 2,50 € par essieu et par caravane habitable/jour
- . Garderie à l'école : Maintien du tarif, à savoir 0,85 € la garderie.
- . Vente au déballage : Depuis 2001 : 30,49 €. À compter du 01/01/06 : 31,00 €
- . Concessions dans le cimetière
 - traditionnelle : 2 m²
 - . perpétuelle 195,00 €
 - . trentenaire 87,00 €
 - Jardin du Souvenir
 - . perpétuelle 97,50 €
 - . trentenaire 43,50 €
- . Logements communaux – Augmentation indexée sur l'indice de référence des loyers. Ce qui ferait à compter du 01/01/06
 - LINANT A 280,84 €
 - LINANT B 261,56 €
 - TURNY C (Rez-de-Chaussée) 218,42 €
 - POSTE Logement Rez-de-Chaussée 173,81 €
 - POSTE Logement 1^{er} étage 256,50 €

. Location du foyer

La commission des finances propose de maintenir les tarifs 2005 à savoir :

	Locataires habitant la commune	Locataires extérieurs à la commune
Location 24 H	74 €	125 €
Location 36 H	90 €	156 €
Location 48 H	117 €	188 €
Location 72 H	140 €	203 €
Jour supplémentaire	24 €	31 €
Caution inchangée		200 €

. Location de la petite salle

	Preneurs de la commune	Preneurs extérieurs à la commune
Location 24 H	30 €	52 €
Location 36 H	38 €	65 €
Location 48 H	49 €	78 €
Location 72 H	59 €	84 €
Jour supplémentaire	10 €	13 €
Caution inchangée		80 €

Demi-tarif de la petite salle pour une occupation simultanée des deux salles par le même preneur.

En ce qui concerne le ménage, le tarif est maintenu à 10 € pour la petite salle et à 40 € pour la grande salle. Frais de téléphone et chauffage inchangés.

En ce qui concerne la location pour les associations, la commission va se réunir pour adapter la convention. Elle réétudiera à nouveau l'utilisation de la petite salle dite « des associations ».

Location chaises, bancs et tables

Chaise	0,50 €}	forfait de
Banc	0,60 €}	5 jours non
Table	1,20 €}	fractionnables

Si le matériel n'est pas rendu dans le délai de 5 jours, la location repart pour un forfait de 5 jours.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) d'adopter les tarifs proposés par la commission des finances applicables au 01/01/06

3/ SUBVENTION DE CRÉATION AUX NOUVELLES ASSOCIATIONS

Madame le Maire annonce la création de 2 nouvelles associations fin 2005 :

- ASSOCIATION SPORTIVE DE TURNY
- ENSEMBLE POUR LES ÉCOLES DE TURNY

Les Présidents respectifs étant dans l'Assemblée, Madame le Maire leur donne la parole pour présenter leur association.

La commission des finances a proposé d'aider au lancement de ces 2 associations par une subvention exceptionnelle de 100 € sans remettre en cause les subventions qui seront attribuées pour l'exercice 2006 et après que les associations aient présenté leur bilan moral et financier.

Madame le Maire propose de passer au vote :

Mesdames HENNON et BOURGOIN ne prennent pas part au vote, faisant partie du bureau de l'Association « ENSEMBLE POUR LES ÉCOLES DE TURNY ».

- Attribution d'une subvention de création de 100 € pour l'association « Ensemble pour les écoles de Turny » : - **8 voix pour**
-1 voix contre (J.Chollet)

- Attribution d'une subvention de création de 100 € pour l'Association Sportive de Turny : - **10 voix pour**
-1 voix contre (J. Chollet)

Monsieur GALLOIS explique le refus de Monsieur CHOLLET par le fait que cela ne s'est jamais pratiqué auparavant.

4/ TARIF CENTRE DE GESTION

Madame le Maire rappelle au Conseil la hausse de tarif que le Centre de Gestion avait annoncé, à savoir de 26 € de l'heure à 37 €.

Celle-ci avait demandé l'arbitrage du Préfet qui n'avait pas répondu favorablement à notre demande.

Dernièrement un courrier du Centre de Gestion est arrivé annonçant un tarif de 29 € applicable au 01/01/06.

Madame le Maire aimerait pouvoir disposer d'une personne du CDG pour assurer la formation de la personne en CAE sur les dossiers laissés en instance par la personne du Centre de Gestion. Elle demande donc l'autorisation au Conseil de signer la convention avec le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

5/ CONVENTION PISCINE

Comme tous les ans, les élèves vont fréquenter la piscine municipale de St-Florentin.

Il est demandé 4,00 € par enfant et pas séance, à raison de 23 élèves pour 13 séances, soit un coût de 1 196,00€.

Pour ce faire, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) pour autoriser Madame le Maire à signer la convention.

6/ EXTENSION DES RÉSEAUX BAS-TURNY

Pour permettre la construction d'un pavillon en zone UB du POS (constructible) suivant la délibération du 25/08/2003 qui dit que la commune s'engage à assurer les réseaux à sa charge, le Conseil doit se prononcer pour l'installation de ces réseaux.

Madame le Maire donne lecture du devis du SIAEP pour un montant de 460,88 € TTC.

Elle informe le Conseil qu'il aura à délibérer dès la réception du devis du SIER et qu'il restera également à délibérer sur la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représenté (11 voix)

- le devis du S.I.A.E.P. pour un montant de 460,88 € TTC
- et autorise Madame le Maire à monter le dossier de subvention

7/ ÉCHANGE DE TERRAINS

Madame CORGERON prend la parole et explique au Conseil que suite à l'acquisition des 3 parcelles à côté du lavoir « Gueules de Loup » il serait intéressant d'envisager un échange de la parcelle communale ZD 72 avec la parcelle ZD 71 pour que les parcelles de la commune se trouvent groupées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) d'abandonner le projet d'échange dans l'attente d'un remembrement.

8/ RÉGULARISATION EMPRISE PUIITS COMMUNAL À LINANT

Madame le Maire explique au Conseil qu'il s'agit de régulariser un acte administratif d'une délibération prise en octobre 1988. Le sujet a été vu en commission le 20 octobre 2005.

Madame CORGERON prend la parole et explique que le puits de Linant qui était en très mauvais état en 1988 a été refait par la commune. Le propriétaire du terrain est d'accord pour laisser 50 cm autour du puits moyennant que la commune assure la clôture autour de celui-ci.

Le bornage ayant été fait, il s'agit maintenant de régler la note d'honoraire du géomètre et de grillager ce puits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise (10 voix pour – 1 abstention J. CHOLLET) Madame le Maire à régulariser le dossier, à régler la facture du géomètre pour un montant de 501,72 € et à prévoir les montants nécessaires pour le Notaire.

9/ AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Ce projet a été présenté par les représentants de l'ONF en Conseil Municipal le 30 novembre 2004 la tempête de 1999 ayant bouleversé l'aménagement de la forêt communale pour la période 1988 – 2012, une révision de l'aménagement de la forêt communale s'impose pour la période 2006 – 2020.

Le Conseil doit se prononcer pour valider cet aménagement qui consiste à :

- produire du bois d'œuvre de qualité
- reconstituer les trouées supérieures à 1 ha, soit 22 ha
- terminer la régénération entamée parcelle 15
- améliorer la desserte des parcelles 26, 28, 29, 31 à 35.
- régime de futaie régulière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) la révision de l'aménagement de la forêt communale tel que présenté par l'ONF pour 2006 – 2020.

10/ DOSSIER DE SUBVENTION POUR INVESTISSEMENT FORESTIER

Suite à la délibération du 30 novembre 2004 concernant les conventions pour le montage et le suivi des dossiers de subvention, il s'agit de :

- demander les aides financières pour la parcelle 14 de 9 ha 45.

Le montant des travaux à prévoir est de 33 831,00 € HT sur 12 ans.

Les possibilités de subvention sont de 50 % de la part de l'Etat, soit 16 915,50 €, de 25 % de la part du Conseil Général, soit 8 457,75 €, le reste à la charge de la commune, soit 8 457,75 €.

- reconstituer sur 26 ha 48 les parcelles cadastrales 47, 41, 39 et 1.

Le montant des travaux à prévoir est de 161 677,26 € HT sur 5 ans.

Les possibilités de subvention sont de 80 % (soit 129 341,81 €), le reste à la charge de la commune, soit 32 335,45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) l'entretien et le suivi du programme et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce programme.

11/ COUPE À BLANC PARCELLE C 72

Cette parcelle se situe à côté du lavoir de l'Hôpital. Il y a une demande d'une personne de Turny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) le prix de 8 € le stère pour la coupe de la parcelle C 72.

12/ PLANTATIONS

Madame le Maire donne la parole à Madame CORGERON qui présente le devis de l'entreprise CHARTREL concernant les travaux suivants :

- Terrain des Maraults : il s'agit de remplacer la haie de thuyas crevés par d'autres arbres pour cacher les toilettes	549,83 € HT
- Abris bus lotissement Turny : mettre une haie pour sécuriser l'abri bus en prenant garde que la visibilité ne soit pas gênée	205,84 € HT
- Travaux de taille sur un Paulownia Tomentosa à Linant	340,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les travaux de plantation suivants :

- Plantation terrain des Maraults	9 voix pour 1 abstention (J. CHOLLET) 1 contre (S. GALLOIS)
- Plantation abris bus Turny	10 voix pour 1 abstention (J. CHOLLET)
- Taille du Paulownia Tomentosa à Linant	10 voix pour 1 abstention (J. CHOLLET)

pour un montant total H.T. de 1 095,67 €, soit 1 310,42 € TTC.

13/ QUESTIONS DIVERSES

- Devis concernant les travaux pour la chaufferie de la salle des fêtes suite à la visite de la commission du bâtiment.

Madame CORGERON prend la parole et explique que 8 panneaux ont été récupérés de la clôture du préau et que l'entreprise CHARTREL pourrait les poser dans la salle des fêtes pour séparer la chaufferie du stockage des tables et chaises.

Une porte serait également installée pour permettre aux intervenants concernés d'accéder à la chaufferie.

Lecture des devis :

ENTREPRISE CHARTREL concernant les panneaux 651,50 € HT soit 779,33 € TTC

ENTREPRISE VAL D'ARMANCE pour la porte 349,70 € HT soit 418,24 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote (10voix 1 abstention J. CHOLLET) les travaux concernant la chaufferie de la salle des fêtes pour un montant total de 1 001,20 € HT, soit 1 197,43 € TTC.

- Plancher de l'église

Madame CORGERON informe le Conseil que le plancher de l'église s'effondre et que « LES AMIS DU PATRIMOINE » se propose de subventionner les travaux pour un montant TTC de 5 637,67 €.

Ces travaux devront être exécutés avant la venue d'Alma Choralis le 03/06/06.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) la subvention proposée par les AMIS DU PATRIMOINE pour la réparation du plancher de l'église.

- Madame le Maire informe le Conseil d'une pétition des habitants de COURCHAMP, qui ont subi des cambriolages, et qui réclament un éclairage public fonctionnant toute la nuit.

Le Conseil pense qu'un éclairage de nuit n'est pas forcément la bonne solution vu qu'actuellement les cambriolages se font également en plein jour. La solution pourrait être que les personnes s'équipent de détecteurs de présence éclairant l'intérieur de leur propriété. D'autre part, il faudrait alors envisager l'éclairage sur toute la commune. Ce que certains habitants refusent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité des présents et représenté (11 voix) le fonctionnement de l'éclairage public toute la nuit.

- La commission du bâtiment a réfléchi sur les travaux qui pourraient se faire cette année.

La façade de la Mairie pourrait être rénovée vu l'état de dégradation actuel.

Monsieur GALLOIS ajoute qu'il faut également terminer le projet qui avait été commencé sur la cuisine de la salle des fêtes.

Madame le Maire indique au Conseil qu'elle a de plus en plus de demandes d'artisans désirant s'agrandir à côté de leur propriété. Le plan d'occupation des sols ne le permettant pas, elle demande au Conseil de réfléchir sur un remaniement complet du P.O.S. en P.L.U. ou carte communale.

- Madame le Maire informe le Conseil du courrier qu'elle a reçu le 10 février de Messieurs FOUCHER et HUGOT pour inscrire à l'ordre du jour le remembrement.

Elle rappelle que le remembrement n'est pas une question mineure qui doit être traitée en questions diverses et propose de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Madame le Maire fait part au Conseil que la Poste est en pleine mutation et que toutes les petites agences postales sont appelées à disparaître.

Elle propose à celui-ci de se réunir en commission de travail pour débattre de l'avenir de l'agence postale de TURNY.

Lors de cette réunion de travail, il sera également vu un plan communal de sauvegarde, concernant la grippe aviaire, à mettre en place suite aux consignes reçues de Monsieur le Préfet.

La réunion de travail est fixée au lundi 20 février à 20 H 30 pour un Conseil Municipal qui devrait avoir lieu le mardi 28 février avec comme ordre du jour : Le devenir de l'agence postale de Turny – La Grippe aviaire – le remembrement.

Madame CRUNELLE fait part de plusieurs observations.

- La route de la Tuilerie est mal éclairée : Madame le Maire indique qu'il n'y a pas eu de programme concernant l'éclairage public pour 2005.
- Élagage toujours pas fait : Les propriétaires ont été prévenus par courrier et doivent le faire.
- Abri bus du Bas-Turny délabré : faire le point sur tous les abris bus
- Est-il prévu que le gaz soit installé sur la commune ? Madame CORGERON a reçu dernièrement quelqu'un de chez E.D.F – G D F à ce sujet qui doit faire parvenir une étude. Mais apparemment cela ne serait pas rentable sur la commune.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 H 35.

COMPTE-RENDU **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 28/02/2006**

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20H45, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Claude HUGOT, Yannick SANTANDREU, Gilles VIAUT.

Etaient absents excusés : Madame CORGERON ayant donné pouvoir à Madame Michèle BEZANCON, Monsieur Luc DELOUHANS ayant donné pouvoir à Madame Corinne BOURGOIN, Monsieur Stéphane GALLOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles VIAUT, Monsieur Jean-Charles LEFEVRE ayant donné pouvoir à Madame Anne-Marie CRUNELLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc FOUCHER.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 13 février 2006 par Madame Anne-Marie CRUNELLE.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1/ PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération l'autorisant à payer dans la limite du quart du Budget Primitif de l'exercice précédent les investissements en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise (12 voix pour -1 abstention Stéphane GALLOIS) Madame le Maire à régler les investissements en cours.

2/ CONVENTION DE MANDAT AVEC SIER – ANNÉE 2006

Madame le Maire demande l'autorisation de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public au S.I.E.R.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) Madame le Maire à signer la convention de mandat avec SIER.

3/ ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire fait la lecture du devis reçu du S.I.E.R pour le remplacement d'un lampadaire aux Maraults.

Le coût total de la facture est de 665,00 € TTC une participation du S.I.E.R. de 278,00 € est attribuée, il reste donc à la charge de la commune la somme de 387,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) le devis du S.I.E.R. pour un montant de 665,00 € TTC.

4/ SAFER : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Suite à l'acquisition des parcelles ZD 72,-74 et 75, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de louer ces trois parcelles sous forme de CMD avec la SAFER aux conditions suivantes :

- durée de 6 ans à compter du 01/09/05
- redevance de la première campagne de 207,70 €
- location à un agriculteur ayant son siège sur la commune de Turny

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la SAFER.

5/ TRANSFERT DE BAIL PARCELLE A48

Monsieur Yves BEZANCON ayant dénoncé le bail pour lequel il était co-locataire avec Monsieur Pierre SANTANDREU pour la parcelle A48 bois de la forêt d'Othe d'une contenance de 24a et 80 Ca.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la dénonciation de Monsieur Yves BEZANCON, Monsieur Pierre SANTANDREU ayant confirmé son intention de conserver à son seul nom le bénéfice de cette location.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) de transférer le bail au profit de Monsieur Pierre SANTANDREU.

6/ AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Madame le Maire explique au conseil que les places disponibles sont en dessous de la limite légale. La commune possède la parcelle ZH136 limitrophe du cimetière actuel. Sous réserve du résultat des études de sol nécessaires, cette parcelle pourrait servir à l'agrandissement du cimetière.

Monsieur CHOLLET n'est pas d'accord, il pense qu'il y a assez de places disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise (12 voix pour – 1 abstention J. CHOLLET car n'a pas étudié le dossier) Madame le Maire à exécuter les démarches nécessaires pour l'agrandissement du cimetière.

7/ PRIX DES HOUPPIERS – FORÊT COMMUNALE – PARCELLES 14 – 15 ET 30

Le bois de chauffage en forêt communale de Turny est réservé aux habitants de la commune et de Boulay et concerne pour cette année les parcelles 14 – 15 et 30. Les inscriptions sont faites, restent à signer les contrats entre l'office national des forêts, la commune et les pétitionnaires. Le bois doit être impérativement enstéré avant le 15 avril 2006. Il est proposé de fixer le prix du stère à 4 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) le prix du stère à 4 €.

8/ AVENANT TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES MAIRIE

Madame le Maire fait la lecture du devis de Val d'Armanche concernant les travaux complémentaires de la mairie à savoir :

- consolidation des bas de cloison couloir/bureau	166,80 € HT
- redressement partiel des plafonds	64,28 € HT
- fourniture et pose de trois plinthes automatiques	97,30 € HT
- fourniture et remplacement de trois serrures	75,45 € HT
- fourniture et collage de cabochons émaillés	146,50 € HT
- cornières bois supplémentaires	75,98 € HT
- ajout d'un conjoncteur téléphonique et d'une prise informatique RJ45 dans le bureau adjoint	77,36 € HT
- élimination des circuits et protection électrique de l'ancien logement au tableau près du compteur	64,28 € HT
- installation d'une terre générale en conformité avec le compteur électrique de la mairie,	
bibliothèque et école	89,00 € HT
- carillon/détecteur de passage	177,20 € HT
- dépose cheminée, réfection du mur	186,60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (13 voix) les travaux complémentaires de la mairie pour la somme de 1460,01€ TTC à passer en investissement et à inscrire au budget 2006.

9/ DEVENIR DE LA POSTE

Suite à la loi de modernisation visant à maintenir une présence postale en milieu rural, et consécutivement au faible niveau d'activité de l'agence postale de Turny, la Mairie a été contactée afin de mettre en place une gestion partenariale pour garantir la proximité des services publics.

La Poste fournirait le matériel nécessaire et nous allouerait une indemnité compensatrice de 800 € par mois afin de couvrir les frais de personnels, de mise à disposition d'un local, de son fonctionnement et de son entretien.

Ce partenariat est à établir sous forme de convention pour une durée de 9 ans. La date de mise en place de ce bureau n'a pas encore été communiquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise (12 voix pour- 1 abstention S. GALLOIS) Madame le Maire à signer la convention.

10/ A.F.R. : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Madame le Maire informe que le mandat des membres actuels de l'AFR est échu et qu'il faut donc désigner quatre propriétaires, qui avec quatre autres propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture formeront avec le maire, le nouveau bureau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (13 voix) : E. PESCHEUX, P. PESCHEUX, C. HUGOT et J.M. FOUCHER.

11/ REMEMBREMENT

Madame le Maire transmet au Conseil la demande du bureau sortant de l'AFR, qui souhaite obtenir de la part de la commune un avis de principe en faveur d'un futur remembrement. Cet avis est nécessaire pour lancer les études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (12 voix pour – 1 abstention Y. SANTANDREU) d'émettre un avis de principe favorable concernant un éventuel remembrement. Cet avis est nécessaire pour lancer les études.

12/ ÉTUDE SURVEILLÉE

Madame Le Maire donne la parole à Mademoiselle DUFOUR :

Celle-ci explique la motivation de ce projet et ses objectifs :

- C'est une initiative personnelle afin de permettre aux enfants en difficulté, de bénéficier d'aides et compétences d'un professionnel pour combler leurs lacunes. Soit de manière soutenue (c'est-à-dire régulier), soit ponctuellement.

- organiser des groupes de niveau
- recevoir des enfants en difficulté passagère
- éduquer les plus âgés à prendre en charge les plus jeunes
- soulager les parents qui travaillent
- mettre la bibliothèque de la classe à disposition
- faire du soutien, ses leçons et devoirs ou des activités éducatives
- permettre aux enfants trop lents de finir le travail inachevé les jours précédents et d'acquiescer le

rythme.

L'étude pourrait se dérouler 2 soirs par semaine : le lundi et le jeudi et pendant les vacances scolaires, soit environ 8 heures par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (13 voix) :

- de prendre en charge le paiement de l'indemnité à verser à l'institutrice suivant le barème fixé par décret
- de fixer à 1€50 la participation horaire demandée aux parents.

13/ DÉSIGNATION CORRESPONDANT GRIPPE AVIAIRE :

Suite à la demande de la Préfecture de l'Yonne, Madame le Maire propose au Conseil de désigner les correspondants grippe aviaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

(13 voix) :

- Madame M.C. HENNON en titre
- Madame G. CORGERON premier suppléant
- Madame C. BOURGOIN deuxième suppléant.

14/ QUESTIONS DIVERSES

▪ Le Maire informe :

-que le prix du stère de frêne debout fixé à 8 € lors du précédent Conseil Municipal a été refusé par l'acquéreur éventuel, qui en propose 5 €. Le Conseil Municipal refuse cette dernière proposition.

- que le remplacement du poteau incendie de Linant n'a pu ouvrir droit à des subventions.

- que France Telecom nous fait savoir qu'une date prévisionnelle courant mars 2006 a été arrêtée pour la mise en place de l'ADSL 512 K, sur le territoire communal.

- du départ du receveur municipal de la trésorerie de Briennon sur Armançon et de son remplacement par le receveur de Saint-Florentin.

▪ Monsieur G. VIAUT fait part de la demande de Monsieur S. GALLOIS, de faire partie de la commission du bâtiment. Demande acceptée.

▪ Madame C. BOURGOIN fait part des réclamations qu'elle a reçues concernant l'emplacement et l'esthétique de la benne à verres au FAYS.

▪ Monsieur Y. SANTANDREU informe le conseil que la construction du transformateur téléphonique du FAYS a été facturée à la commune de TURNY dans les années 60.

▪ Madame le Maire demande à ce qu'une copie de la facture par l'Entreprise SANTANDREU soit transmise en Mairie.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 H 15.

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2006

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT (arrivé 21 H 45).

Etaient absents non excusés : Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Charles LEFEVRE, Yannic SANTANDREU.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GALLOIS

Madame le Maire remercie Madame Florine PINON, Trésorière intérimaire, de sa présence.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 28 février 2006 par Monsieur Jean-Marc FOUCHER.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Le Conseil Municipal constate que la date prévisionnelle de mars 2006 annoncée par France-Télécom pour la mise en place de l'ADSL n'a pas été respectée. Le planning arrêté entre France-Télécom et le Conseil Général pour 100% de connexion ADSL de l'Yonne à fin 2007, semblant néanmoins être tenu.

Il est demandé si le double de la facture du transformateur a été transmis. Madame le Maire répond que non et qu'une réclamation sera formulée.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1/ COMMUNIQUÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Concernant les places au cimetière, Madame le Maire confirme que la commune est bien en dessous des normes.

- Madame le Maire informe le Conseil de la dénonciation du bail de Monsieur Claude HUGOT sur la parcelle communale C2 en partie pour 41 a 09 ca lieu dit les Prés de Linant et de Monsieur Yves MONTEL pour l'autre partie de la même parcelle concernant 10 a 55 ca.

Madame CORGERON informe le Conseil que :

- les travaux des bureaux de la Mairie sont terminés et qu'il ne reste plus que le mobilier à commander,

- l'entreprise WILLEMS ne l'a pas encore contactée pour la mise en place du banc sous le préau,

- le dossier du problème de l'assainissement de la salle des fêtes a été transmis à l'assurance qui doit désigner un expert,

- le dossier du Puits de Linant est chez le notaire depuis le 10/03/06,

- les plantations aux Maraults et à l'abri bus ont été faites et qu'elle s'est renseignée du tarif pour un garde du corps, soit 560,00 € HT alors que les plantations ont coûté 205,84 € HT.

- la porte de la chaufferie de la salle des fêtes a été installée et qu'il ne reste plus que l'entreprise CHARTREL à intervenir.

Madame Corinne BOURGOIN informe le Conseil que la préparation de la fête patronale est pratiquement bouclée. Une réunion pour finaliser les derniers points et parler du 14 juillet sera programmée après les vacances de Pâques.

2/ COMPTE DE GESTION 2005

Madame le Maire donne la parole à Madame la Trésorière qui indique au Conseil que la situation financière de la commune est saine et présente le compte de gestion

Résultats de clôture 2004

- Section d'investissement	:	- 56 144,41 €
- Section de fonctionnement		207 984,34 €

TOTAL		151 839,93 €
-------	--	--------------

Résultat de l'exercice 2005

- Section d'investissement	:	9 669,27 €
- Section de fonctionnement		95 836,85 €

Résultat de clôture 2005

- investissement :	- 46 475,14 €
- fonctionnement :	+ 226 861,78 €

TOTAL		180 386,64 €
-------	--	--------------

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil vote le compte de gestion 2005 à l'unanimité des présents (9 voix).

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2005 COMMUNE

Il est procédé à la désignation d'un président de séance: Madame CORGERON, 1^{er} Adjoint, est désignée à l'unanimité, Madame le Maire quitte la salle.

Les résultats étant identiques au compte de gestion du Receveur Municipal , Madame CORGERON propose au Conseil de procéder au vote.

Le Conseil vote le compte administratif 2005 à l'unanimité des présents (8 voix).

4/ AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire expose au Conseil que le compte administratif de la commune de l'exercice 2005 présente un excédent de fonctionnement de 226 861,78 € et un déficit d'investissement de 46 475,14 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de l'année 2005, Madame le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	Recettes	Article 002	180 386,64 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	Article 001	46 475,14 €
	Recettes	Article 1068	46 475,14 €

Le Conseil vote à l'unanimité des présents l'affectation de résultat (9 voix).

5/ SUBVENTIONS

La commission des finances propose l'attribution des subventions suivantes, en tenant compte que le montant de la subvention pour les associations communales bénéficiant gracieusement d'un terrain ou d'une salle toute l'année, sera moins élevé que celui attribué aux autres associations ne bénéficiant pas de ce service.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

CLUB DE L'AMITIÉ	230,00 €
LES AMIS DU PATRIMOINE	280,00 €
CLUB MOTO	230,00 €
LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE	230,00 €
ENSEMBLE POUR LES ÉCOLES DE TURNY	280,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE TURNY	230,00 €
+ subvention équipements	100,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS

ALZHEIMER	80,00 €
OFFICE DE TOURISME ST-FLORENTIN	40,00 €
A.D.M.R.	160,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	80,00 €
CROIX ROUGE	160,00 €
FIBROMYALGIE	80,00 €
SCLÉROSE EN PLAQUE – NAFSEP	80,00 €
COMITE DEVELOPPEMENT PAYS D'OTHE (CDPO)	235,20 € sous réserve d'activité
P.E.P. 89	80,00 €
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE	80,00 €
SOINS À DOMICILE	119,52 €
C.I.F.A.	160,00 €
C.F.A.	222,00 €
CENTRE DE LOISIRS	1 800,00 €
FRC/NEURODON (Fédération de la Recherche sur les Maladies du Cerveau)	80,00 €
AFLIP DE STE-COLOMBE	33,60 €
SPA	80,00 €
CFA LA NOUE	170,00 €

Madame CORGERON étant présidente de l'Association des Amis du Patrimoine, ne prend pas part au vote pour l'attribution de cette subvention.

Le Conseil vote l'attribution de la subvention à l'association du Patrimoine 8 voix pour.

Madame BOURGOIN étant trésorière de l'Association Ensemble pour les Ecoles de Turny, ne prend pas part au vote pour l'attribution de cette subvention.

Le Conseil vote l'attribution de la subvention à l'association Ensemble pour les Ecoles de Turny 8 voix pour.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (9 voix) l'attribution des autres subventions énoncées.

Il est précisé que la subvention du CDPO sera versée à condition que le CDPO reprenne ses activités.

6/ VOTE DES 4 TAXES

TAUX ACTUELS :

Taxe d'habitation	:	8,40 %
Taxe foncière sur bâti	:	12,40 %
Taxe foncière sur non bâti	:	44,80 %
Taxe professionnelle	:	11,00 %

Le Conseil vote le maintien des taux de l'année dernière des 4 taxes (8 voix – 1 voix contre

G. CORGERON qui préférerait chaque année une légère hausse de 1% plutôt que 2,5 % comme l'année dernière (pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur bâti) **à savoir :**

Taxe d'habitation	:	8,40 %	Taxe foncière sur bâti :	12,40 %
Taxe foncière sur non bâti	:	44,80 %	Taxe professionnelle :	11,00 %

7/ ADHÉSION VITAVIE

Madame le Maire informe le Conseil que :

. l'adhésion annuelle est de 76,22 €

. participation de 0,15 € par habitant, soit 117,60 €

Soit adhésion totale : 193,82 €

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer la convention.

Le Conseil à l'unanimité des présents (9 voix) autorise Mme le Maire à signer la convention.

8/ CONTRIBUTION SIVU DU CREANTON

Madame le Maire informe le Conseil du montant de la cotisation pour 2006 qui est de 2 618,00 € et précise que la forte augmentation de celle-ci est due aux travaux qui ont été réalisés.

Madame le Maire propose au Conseil de voter.

Le Conseil à l'unanimité des présents (9 voix) vote la cotisation du SIVU du CREANTON pour un montant de 2 618,00 €.

9/ CONTRIBUTION FOURRIÈRE DU SÉNONAIS

Le montant de la cotisation pour 2006 est de 458,08 €. Madame le Maire propose au Conseil de voter.

Le Conseil à l'unanimité des présents (9 voix) vote la cotisation du SIVU de la FOURRIÈRE DU SÉNONAIS pour un montant de 458,00 €.

A 21 H 45, arrivée de Monsieur Gilles VIAUT.

10/ BUDGET PRIMITIF 2006

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter ce budget au chapitre que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents (10 voix) de voter le budget primitif 2006 au chapitre.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- en fonctionnement, dépenses et recettes	:	648 066,00 €
- en investissement, dépenses et recettes	:	287 749,00 €

Madame le Maire donne lecture des propositions de la Commission des Finances pour le budget de l'année 2006.

Fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 011 : Charges à caractère général	200 846,00 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	228 500,00 €
- Chapitre 065 : Charges de section courante	143 100,00 €
- Chapitre 066 : Charges financières	5 000,00 €
- Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	1 150,00 €
- Chapitre 068 : Dotation aux amortissements	2 500,00 €
- Chapitre 023: Virement à section d'investissement	66 970,00 €

Recettes

- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	180 386,64 €
- Chapitre 013 : Atténuations de charges- Remboursement	18 000,00 €
- Chapitre 070 : Produits des services du domaine	67 000,00 €
- Chapitre 073 : Impôts et taxes	165 805,00 €
- Chapitre 074 : Dotations et subventions	191 319,00 €
- Chapitre 075 : Autres produits de gestion courante	21 200,36 €
- Chapitre 076 : Produits financiers	5,00 €
- Chapitre 077 : Produits exceptionnels	4 350,00 €

Investissement

Lecture des dépenses et recettes est faite.

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Déficit antérieur reporté	46 475,14 €
- Rénovation aménagement Mairie	47 722,00 €
- Ecole	24 583,00 €
- Bâtiments communaux	65 500,00 €
- Salle des Fêtes	18 200,00 €
- Eclairage public	21 982,00 €
- Voirie	18 014,00 €
- Voies et réseaux	461,00 €
- Réfection plans	8 000,00 €
- Cimetière	9 700,00 €
- Plantations	1 311,00 €
- Travaux logements communaux	5 000,00 €
- Matériel informatique	300,86 €
	<u>Amortissement</u> 2 500,00 €
	<u>Emprunts à prévoir pour équilibrer</u> : 117 378,86 €
	<u>Affectation résultat 2005</u> : 46 475,14 €
	<u>F.C.T.V.A</u> 9 242,00 €
	<u>Virement section fonctionnement</u> 66 970,00 €
	<u>TLE</u> 1 391,00 €

Madame le Maire demande de passer au vote du budget qui vient d'être présenté au Conseil sachant qu'il est voté au chapitre.

Le Conseil vote **pour : 8 voix** **abstention : .2. S. GALLOIS. A.M. CRUNELLE**

11/ CONTRAT MAINTENANCE CIL

Le contrat de maintenance concernant la période du 01/04/06 au 31/03/07 est de 1 031,13 € TTC.

Le Conseil vote (9 voix) la reconduction du Contrat de Maintenance. 1 abstention (S. GALLOIS)

12/ TARIF VACATIONS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

L'arrêté ministériel du 16/02/06 a fixé le taux horaire des vacations des sapeurs pompiers volontaires à compter du 01/11/2005, à :

Sapeur pompier	6,85 €
Caporal	7,36 €

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) les taux de vacations horaires ci-dessus des sapeurs pompiers volontaires et fixe à 75% du tarif les vacations des manœuvres.

13/ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le sujet a été abordé en commission. La secrétaire en poste actuellement ayant demandé sa mise à la retraite, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif.

Madame le Maire demande au Conseil de procéder au vote pour la création d'un poste d'Adjoint Administratif.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) la création d'un poste d'Adjoint Administratif.

14/ PROGRAMME ENDUITS 2006

Madame le Maire fait lecture du devis estimatif pour le renouvellement des enduits superficiels.

VC 5 de Linant à Courchamp (RD 220 à RD 112)	6 220,00 € HT
Rue de la Croix St-Pierre à Turny	1 265,00 € HT
Rue des Cannes (RD 220 au chemin de Ronde)	884,00 € HT
Trottoir devant salle des fêtes	102,00 € HT
Salle des fêtes	1 375,00 € HT
Rue du Magoula à Courchamp	900,00 € HT
Rue des Cannes (Mairie à la salle des fêtes)	380,00 € HT
Place St-Mammes	190,00 € HT
Chemin du Vieux Moulin à Linant	760,00 € HT
Route de la Roche à Linant	1 260,00 € HT
Soit	13 336,00 € HT
TVA 19,6 %	2 613,86 €
TOTAL TTC	15 949,86 €

Madame le Maire demande au Conseil de passer au vote tout en précisant que le Conseil devra délibérer sur des devis définitifs.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) le devis estimatif du renouvellement des enduits superficiels pour un montant TTC de 15 949,86 €.

15/ PROGRAMME TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE PLATES-FORMES

Il est fait lecture du devis estimatif des travaux.

CHEMIN DES PERRIERES – COURCHAMP	
- dérasement d'accotement évacuation des déblais	80,00 € HT
- curage de fossé avec évacuation des déblais	57,00 € HT
RUE DE CORNAT – L'HOPITAL	
- dérasement d'accotement évacuation des déblais	160,00 € HT
- curage de fossé avec évacuation des déblais	190,00 € HT
ROUTE DE LA TUILERIE – BAS-TURNY	
- dérasement d'accotement évacuation des déblais	80,00 € HT
- curage de fossé avec évacuation des déblais	95,00 € HT
CHEMIN DES LAIRIES – LES MARAULTS	
- création de fossé avec évacuation des déblais	120,00 € HT

TOTAL HT	782,00 €
TVA 19,6 %	153,27 €
TOTAL TTC	935,27 €

Monsieur VIAUT pense qu'il n'est pas recommandé de créer un fossé au chemin des Lairies et qu'il faut trouver une autre solution. Il se charge de vérifier l'existence des drainages éventuels, qui permettraient une continuité de ce type d'installation.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les travaux d'assainissement, excepté le chemin des Lairies.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) le devis estimatif des travaux d'assainissement de plateforme en retirant le chemin des Lairies.

16/ FORÊT COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Elle concerne l'aménagement de la forêt communale qui a été voté par le Conseil Municipal, cette subvention porte sur les travaux programmés sur 15 années d'un montant de 34 761,80 € HT pour la parcelle A1 39 de 9 ha 71.

Une aide publique de 50 % soit 17 380,90 € réduite à 14 388,00 € (différence déjà perçue) est à demander. Une aide du Conseil Général pourrait également être obtenue.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer ce dossier de subvention et tout document relatif à ce projet.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) pour autoriser Madame le Maire à signer le dossier de subvention et tout document relatif à ce projet.

17/ QUESTIONS DIVERSES

Produits irrécouvrables

Le percepteur nous demande de prendre une délibération pour annuler une créance de 10,18 € et de l'inscrire au budget au compte 654.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) l'annulation de la créance pour un montant de 10,18 €.

Refacturation livres bibliothèque

Afin de pouvoir refacturer aux familles les livres non restitués ou détériorés, il est demandé au Conseil de prendre une délibération.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) la refacturation aux familles des livres non restitués ou détériorés.

Centre de Loisirs

Madame BOURGOIN prend la parole et informe le Conseil que le Centre de Loisirs va prendre les services de l'Association VITAVIE pour l'installation du Centre dans les différentes communes. Pour ce faire, il est demandé à chaque commune de participer financièrement.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents (10 voix) de prendre à la charge de la commune (environ 30,00 €) les services de l'Association VITAVIE pour l'installation du Centre de Loisirs à Turny.

Spectacle « 3 Chardons » école maternelle

Madame le Maire rappelle que les enfants de l'école maternelle avaient participé à un spectacle en décembre dernier.

Pour régulariser le dossier, il est demandé au Conseil de délibérer pour la prise en charge de la moitié du coût du spectacle, qui était de 4 € pour 27 enfants, soit 2 € X 27 = 54 €.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) la participation financière de 54 € pour le spectacle de l'école maternelle.

Informations

■ Madame le Maire fait part au Conseil de la réclamation de Madame SANTANDREU concernant l'emplacement de la benne à verres au Fays.

Elle rappelle que les élus du Conseil Municipal de Turny, membres du SIVU ainsi que les conseillers municipaux habitant les hameaux concernés ont été invités à se déplacer dans les hameaux et à décider des meilleurs emplacements.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés au Fays (décaissement de terrain, mise en place de grève et de gravillon).

Cette benne n'est absolument pas visible du Fays, ni du lavoir et elle est suffisamment reculée de la route pour empêcher les débris de verre de s'y trouver.

Les membres du Conseil indiquent que cela a été décidé pour le mieux et qu'il n'y a pas à revenir. Cependant, dès que possible, une benne neuve en plastique sera installée en remplacement de celle-ci qui sera transférée à Bas-Turny, route de la Guide.

■ Madame le Maire fait part de la réclamation qu'elle a faite à APPIA concernant les enduits.

■ Monsieur GALLOIS prend la parole pour informer les membres du Conseil d'une invitation du SIVU de la FORET d'OTHE pour visiter la SOREPAR le vendredi 28 avril. Il est demandé aux membres du Conseil de confirmer ou pas leur venue au secrétariat.

■ Divers :- mauvais état de la route entre le Fays et Chailley.

- problème d'écoulement des eaux sur la Départementale au Saudurant.
- rue de la Cour Saint-Martin glissante.
- écoulement des eaux de pluies chemin rural n°7 des petits Oursaux au Fays.
- banquette effondrée route départementale 129 direction les Maraults.
- Pont de la Motte –buse bouchée.
- pont non refait aux Maraults.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 H 15.

<u>COMPTE RENDU</u> <u>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2006</u>

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Gisèle CORGERON, Messieurs Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Yannic SANTANDREU, Gilles VIAUT.

Etaient absents excusés : Madame Corinne BOURGOIN ayant donné pouvoir à monsieur Stéphane GALLOIS, Madame Michèle BEZANCON ayant donné pouvoir à Madame Gisèle CORGERON, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Charles LEFEVRE.

Était absente non excusée : madame Anne-Marie CRUNELLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude HUGOT

Lecture du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2006 par Monsieur Stéphane GALLOIS

Madame Gisèle CORGERON revient sur le maintien des taux de l'année dernière des quatre taxes, elle avait évoqué trois raisons concernant son refus or une seule a été inscrite. Pour elle « Compte tenue de la baisse des ressources de la commune signalée par Madame la trésorière, du besoin toujours croissant en infrastructures des habitants », il lui paraît préférable d'augmenter les taxes régulièrement, si nécessaire plutôt que de 2,50 % sur une même année.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Madame le Maire réitère sa demande auprès de Yannic SANTANDREU concernant la copie de la facture de la cabine relais PTT au Fays, que pourrait lui fournir l'entreprise SANTANDREU.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1/ COMMUNIQUÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire informe le Conseil que :

- en forêt communale la coupe parcelle 27 a été vendue aux Ets Denis CEBRUNSKA pour la somme de 23 877,00 €,
- la décharge sauvage à Bas-Turny a été nettoyée et fermée, une plate-forme pour benne est prévue
- l'aide aux devoirs qui a débuté cette année a bien fonctionné, 14 enfants étaient inscrits, 10 venaient régulièrement, la nouvelle institutrice devrait reprendre cette activité à la rentrée,
- Mme Geneviève BOUILLON a démissionné de son poste de régisseuse titulaire de la régie et a été remplacée par Mme Florence DE PINHO titulaire, madame Sandra NICAISE et monsieur Dominique JUSTIN comme suppléants.
- la secrétaire à temps complet est en arrêt maladie. Une personne a été embauchée à hauteur de 16 heures par semaine pour pourvoir à son remplacement.

Madame CORGERON informe le Conseil que :

- le mobilier de bureau reste à commander,
- l'entreprise WILLEMS n'a pas donné suite concernant la mise en place du banc sous le préau, demande à Monsieur Gilles VIAUT de la contacter à ce sujet,
- le dossier d'assainissement de la salle des fêtes a évolué. L'expert est passé l'entreprise qui avait effectué les travaux a reconnu la non-conformité de l'installation mais celle-ci n'étant plus en activité, c'est la garantie décennale qui devra jouer. Un expert de l'assurance de l'entreprise doit se rendre sur les lieux et déterminer le mode d'assainissement à réaliser.
- le dossier du Puits de Linant est chez le notaire depuis le 10/03/06, Maître RACE a été contactée
- la porte de la chaufferie de la salle des fêtes a été installée, il ne reste plus que l'intervention de l'entreprise CHARTREL.
- concernant le pont de Linant l'expert est venu, la commune a été dédommagée du coût total des travaux. La commande a été passée à l'entreprise MANSANTI.
- le mur de la maternelle est décrépi. Une prochaine commission étudiera les travaux à réaliser.
- la salle des fêtes a été visitée, une porte ayant été forcée, une déclaration a été faite à la gendarmerie. Les réparations effectuées seront réglées directement par l'assurance.

2/ EXTENSION DES RÉSEAUX CHEMIN DE LA GRANDE COMMUNE

Suite à la délibération du Conseil Municipal de 2003, qui stipule que la commune de Turny prendrait l'installation des réseaux à sa charge une estimation a été établie :

Coût prévisionnel :

Basse tension 6195,00 € H T

Eclairage public 105,00 € H T

France Telecom 630,00 € H T

Une participation du SIER à hauteur de 50 % nous est accordée, ce qui fait porter le coût estimatif à la charge de la commune à **3527,00 € H T** Un devis sera réalisé ultérieurement.

Le Conseil à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) adopte l'estimation tel que présentée ci-dessus.

3/ ACHAT MATÉRIEL

Nous avons subi plusieurs pannes en début de saison qui ont immobilisé le matériel de tonte à plusieurs reprises et longuement.

Nous possédons 1 tondeuse ISEKI, 1 tondeuse faucheuse /débroussailleuse et une petite tondeuse réservée à l'entretien du cimetière soit 2 matériels pour la voirie pour 2 personnes donc pas de matériel de remplacement. De même une seule débroussailleuse est utilisable par le personnel, ce qui crée des inconvénients en cas de panne.

Madame le Maire a donc décidé dans l'urgence d'acquérir du matériel pour permettre au personnel de travailler et d'avoir éventuellement du matériel de remplacement c'est-à-dire :

- 1 faucheuse débroussailleuse similaire à l'existante d'un montant de 1 685,00 € HT
- 1 débroussailleuse identique à la précédente d'un montant de 606,75 € HT

Le personnel a été associé au choix du matériel.

A passer également en investissement les roues pivotantes de la tondeuse IZEKI pour un montant de 398,82 € HT

Le secrétariat ne dispose que d'une imprimante pour deux secrétaires, ce qui engendre des pertes de temps. Un devis de chez A.C.I. a été établi pour un montant de 250,00 TTC, Le devis semblant trop élevé à plusieurs conseillers, il est décidé que Stéphane GALLOIS contactera d'autres fournisseurs.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10voix) l'achat de matériel de voirie, soit :

- une faucheuse débroussailleuse ATILA 1 685,00€ HT
- une débroussailleuse FS 400 606,75€ HT
- un jeu de roues pivotantes 398,82€ HT

Et sursoit à l'achat de l'imprimante dans l'attente de devis supplémentaires.

4/ AMÉNAGEMENT FONCIER (remembrement)

Le 28 février 2006 le Conseil Municipal a émis un avis de principe favorable à un remembrement éventuel.

En date du 31 mai 2006 la DDAF nous fait savoir que depuis le 1^{er} janvier 2006 les opérations d'aménagement foncier sont de la compétence des Conseils Généraux. Une délibération doit être présentée au Conseil Général pour demander la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier et adressée à son Président.

Le Conseil demande par 9 voix pour et une abstention (Yannic SANTANDREU)

- la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier sur le territoire de notre commune
- la constitution d'une commission communale d'aménagement foncier
- la réalisation d'une étude d'aménagement

Madame le Maire fait part de l'arrêté préfectoral portant renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Turny. Les membres désignés par le conseil municipal sont:

- Mrs HUGOT Claude, FOUCHER Jean-Marc, PESCHEUX Eric, PESCHEUX Philippe.

Les membres désignés par la chambre d'agriculture sont : Mmes CORGERON Gisèle, CHALLANCIN Michelle et Mrs VIAUT Gilles, GIORZA Dany.

5/ REVÊTEMENT DE SOL DE LA CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire laisse la parole à Madame Gisèle CORGERON :

Madame Gisèle CORGERON rappelle que le revêtement de sol de la cantine est en très mauvais état.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) le changement du lino dans la cantine.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Sorties des écoles :

L'école maternelle s'est rendue à Laduz, le coût de cette sortie s'élève à 13 euros par enfant :

- L'association ensemble pour les écoles de Turny donne 5 euros
- La coopérative scolaire 2 euros
- Participation des parents 2 euros
- Reste 4 euros que la commune pourrait prendre à sa charge

L'école primaire s'est rendue à Dijon, le coût de cette sortie s'élève à 22 euros par enfant, la maîtresse n'a rien demandé aux parents, l'association ensemble pour les écoles de Turny n'a pas été sollicitée. Madame le Maire propose de participer à hauteur du quart de la somme soit 5,50 euros par enfant.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) la somme de 4 euros par enfant soit 108,00 euros pour l'école maternelle et la somme de 5,50 euros par enfant soit 126,50 euros pour l'école primaire.

Plancher de l'église

Lors d'un précédent Conseil (le 13/02/06) l'association les Amis du Patrimoine se proposait de subventionner les travaux de réfection du plancher de l'église pour la somme de 5600 euros. Une autre partie étant défectueuse l'association des Amis du Patrimoine a accepté de prendre en charge ce supplément de travaux. La facture finale s'élève donc à 10743.05 € HT qui seront versés sous forme de dons par l'association à la commune.

Madame CORGERON présidente de l'association des Amis du Patrimoine ne participe pas au vote.

Le Conseil accepte (9 voix pour)

- de financer la dépense sur la section d'investissement
- le don des amis du patrimoine pour la somme de 10 743,05 euros.

Rénovation plan d'alignement 1863 et atlas napoléonien 1811

La trésorerie accepte de passer en investissement la rénovation du plan d'alignement pour un montant de 3740 € HT et de l'atlas napoléonien pour un montant de 2 870,00 € HT.

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil :

- accepte de réaliser les travaux
- charge Madame le Maire de demander les subventions
- décide de payer la dépense au compte 2168.

Fourrière du Sénonais

La Fourrière du Sénonais nous demande d'accepter l'adhésion de la commune d'Esnon.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) l'adhésion de la commune d'Esnon au syndicat mixte de la fourrière du sénonais.

Madame le Maire indique que suite aux multiples réclamations faites au Conseil Général concernant le mauvais état de la route départementale 220 entre Saint-Florentin et Turny, il a été effectué un comptage de voitures et de vitesse. Il passe en moyenne 400 véhicules par jour dont la majorité en excès de vitesse.

Monsieur Stéphane GALLOIS signale le mauvais état du pont de la rue de la croix Saint-Pierre. Madame le Maire demande à ce que cela soit vu rapidement. Madame Gisèle CORGERON se charge d'appeler l'entreprise MANSANTI.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 H 05.

COMPTE RENDU **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10/2006**

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Étaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT.

Étaient absents excusés : Messieurs Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER ayant donné pouvoir à Madame Corinne BOURGOIN, Jean-Charles LEFEVRE, Yannick SANTANDREU, Gilles VIAUT ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane GALLOIS.

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEZANCON.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2006 par Monsieur Claude HUGOT.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1/ COMMUNIQUÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire informe le conseil que :

- La coupe parcelle 4 a été vendue par adjudication à l'entreprise CEBRUNSKA pour la somme de 6 400,00 euros.
- Le logement 9 Grande Rue a changé de locataire.
- Le dossier envoyé aux assurances concernant la réparation du mur séparant le parc de l'église et la parcelle E 166 a dérogé la responsabilité de la commune.

Madame Bourgoïn informe le conseil que le spectacle de Noël aura lieu le samedi après-midi 16 décembre autour du thème musical du son des choses.

Madame CORGERON remet à madame Le Maire, au nom de l'association des Amis du Patrimoine, le chèque de 10 743,05 euros, don accepté par le Conseil Municipal du 10 juillet 2006 pour financer la réfection d'une partie du plancher de l'église.

Elle annonce l'installation d'une fosse toutes eaux pour la salle des associations. Le coût 5 310,24 euros TTC étant entièrement pris en charge par l'assurance de l'entreprise ayant fait les travaux en 1997. L'entreprise retenue doit faire les travaux en octobre 2006.

2/ VOIRIE : ENDUITS SUPERFICIELS

Les enduits ne seront pas faits cette année, car les devis sont revenus très tard.

L'estimation de la DDE étant de 15 949,86 euros, le Conseil retient le devis T.R.S. de 15 255,10 euros à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

3/ ARASEMENT DES BANQUETTES ET CURAGE DES FOSSÉS

L'estimation de la DDE étant de 791,75 euros, le Conseil retient le devis T.R.S. de 940,06 euros à l'unanimité des présents et représentés (10 voix). Il demande en plus les curages des fossés route de la Tuilerie au niveau du transformateur et route des Varennes (devant les pavillons).

4/ RÉFECTION PONT RUE DE LA CROIX SAINT-PIERRE

La commission s'est rendue sur place avec Monsieur MANSANTI. Le devis n'est pas arrivé en Mairie à ce jour mais le Conseil autorise cependant madame Le Maire à commander les travaux.

5/ REPLACEMENT D'UN POTEAU ET DE DEUX BOUCHES INCENDIE

Il s'agit d'un poteau au FAYS, d'une bouche au FAYS et une au SAUDURANT.

Le Conseil accepte le devis du Syndicat des eaux de 2981,09 euros TTC à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

6/ ADHÉSION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SIRTAVA (Syndicat de l'Armançon)

Le Conseil refuse à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

7/ REPLACEMENT CHAUDIÈRE LOGEMENT COMMUNAL DE LINANT

Devis JAUGELEC 4 172,79 euros T.T.C. (non détaillé)

BC entreprise 4 413,75 euros T.T.C. (détaillé)

Le devis BUISSON CANO est retenu à l'unanimité et on y ajoute 149,87 euros T.T.C. pour l'installation d'une prise de courant : soit un montant total de 4,563,62 euros T.T.C.

8/ CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFERIE : ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Le contrat est accepté à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

Le montant de 546,11 euros comprend une visite annuelle et l'entretien des trois chaudières.

9/ INSTALLATION PRISE TRIPHASÉE SALLE DES FÊTES ET ÉCLAIRAGE PORTE D'ENTRÉE.

Le Conseil sursoit dans l'attente de précisions supplémentaires sur la référence de la prise triphasée.
Cinq prises ne sont pas aux normes à la salle des fêtes :

Le conseil décide à l'unanimité des présents et représentés leur mise en conformité par Val d'Armanche pour un montant de 71,75 euros H.T.

Val d'Armanche installera l'éclairage extérieur de l'entrée principale pour 532,00 euros H.T et celui de l'arrière de la salle pour 404,00 euros H.T.

10/ RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2006-2007 ; Tarifs et avenant au contrat.

La société J.P.L. Restauration actuel prestataire, vient d'être vendue et reprise par la société A.P.I. Restauration.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- le tarif proposé par JPL soit 2,84 euros HT (3,00 euros TTC).
- la signature de l'avenant de API précisant le rachat de JPL par la société API.
- la hausse de 2,6 % du prix d'achat des repas et fixe à 2,91 euros le prix du repas aux enfants de la commune et à 3,28 euros aux personnes extérieures à la commune.

11/ SÉJOUR SCOLAIRE AU SKI

39 élèves de CM 1 et CM 2 partiront en mars 2007 pour un séjour à la neige dont 18 de la commune de Turny.

Le séjour revient à 380,00 euros par élève et il est demandé une subvention de 130 euros par enfant, ce qui représente en 2007 une charge de 2 340,00 euros pour la commune.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés d'inscrire cette somme au budget 2007.

2/ CONVENTION FRÉQUENTATION PISCINE

La séance coûte 4,20 euros par enfant.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés la participation de la commune pour 25 enfants pour l'année scolaire 2006-2007.

13/ RECENSEMENT DE LA POPULATION : rémunération des agents recenseurs

Il se fera du 18 janvier au 17 février. La dotation forfaitaire est de 1699 euros. Madame le Maire propose de recruter deux agents et de les rémunérer à hauteur de 1,67 euros par habitant et 1,01 par logement.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

14/ TARIFS DES VACATIONS HORAIRES DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Le décret paru le 31 août au Journal officiel fixe ainsi le taux des vacations horaires à compter du 1^{er} juillet 2006 :

- Caporaux : 7,40 euros / heure
- Sapeurs : 6,88 euros / heure

Le Conseil fixe les manœuvres (les interventions étant payées par le SDIS) à 75 % du tarif horaire et accepte ces tarifs à l'unanimité de présents et représentés.

15/ YONNE ALZHEIMER : subvention

Cette subvention sera versée au reçu des rapports moraux et financiers.

16/ ÉLECTION D'UN DÉLEGUÉ A L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE LOISIRS

Madame Corinne BOURGOIN propose sa candidature et est élue à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

17/ QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de la création d'un parking pour le cimetière, la note d'honoraires de Monsieur DELELIGNE (géomètre) est de : 1 163,71 euros à faire passer en investissement.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) dit que cette dépense sera imputée en section investissement.**

- Achat d'une imprimante multi-fonctions HP : 71,07 euros H.T. installation par nos soins.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) retient le devis de la société EI RM Informatique - dit que cette dépense sera imputée en section investissement (art 2183)**

- Facture MOUTURAT pour installations des réseaux à Bas-Turny chemin de la grande commune à passer en investissement pour un montant de 939,39 euros.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil à l'unanimité des présents et représentés (10 voix)**

- dit que cette dépense sera imputée en section investissement .

- Suite au changement de locataire au 9 grande rue (rez-de-chaussée) D.M. à prendre pour pouvoir enregistrer les 520,00 euros en dépôt de garantie.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil à l'unanimité des présents et représentés (10 voix)**

-dit qu'une D.M. sera prise afin de pouvoir enregistrer les 520,00 euros en dépôt de garantie.

- Le Conseil accepte que la commune reverse 48,55 euros au F.R.C. NEURODON (perçu lors d'un mariage).

Après en avoir délibéré, **Le Conseil à l'unanimité des présents et représentés (10 voix)**

- dit que cette dépense sera imputée en section fonctionnement art 6574.

- Le Conseil Municipal charge Madame Corinne BOURGOIN d'assister à la prochaine réunion de l'association d'écoles de musique de Briennon sur Armançon avant de décider d'adhérer ou non à cette association.

Après avoir pris connaissance et traité les questions diverses, la séance est levée à 00H20.

TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSE

Rappelons-le : le Conseil Municipal de Turny, en octobre 1888, réclame l'ouverture d'une école enfantine au hameau de Linant sous la direction d'une institutrice. Celle-ci ne fut pas construite et on n'en parle plus jusqu'en 1932, date à laquelle une demande de création d'une école mixte au hameau de « Linant-Turny » est adressée au Conseil Municipal.

«Les soussignés, (118 noms) tous habitants majeurs chefs de famille de la commune de Turny considérant :

- que la commune de Turny possède trois écoles primaires élémentaires, dont une spéciale de garçons et une spéciale de filles au bourg de Turny, et une mixte au hameau du Fays,

- que sur les élèves actuellement inscrits dans les deux écoles spéciales de Turny, 23 sont des enfants de Linant et de Courchamp,

- qu'il existe actuellement à Linant et à Courchamp 43 enfants de moins de 13 ans,

- que pour se rendre aux écoles du bourg de Turny, les enfants de Linant et de Courchamp doivent effectuer un trajet moyen de 2 000 mètres pour les premiers et de 2 900 mètres pour les seconds, en se tenant constamment sur les accotements d'une route étroite que sa situation dans un vallon humide rend extrêmement boueuse par les mauvais temps,

- qu'en hiver, ils ne peuvent être de retour au foyer qu'après la nuit close,

- qu'en raison de la distance, ces jeunes enfants ne peuvent revenir chez leurs parents pendant l'interclasse et doivent recourir pour leur repas du midi à des provisions apportées par eux de la maison paternelle,

- que la maison commune de Turny dans laquelle se trouve l'école de garçons actuelle menace ruine,

- que la création d'une école mixte à Linant n'entraînerait pas l'augmentation du nombre des maîtres employés dans la commune si les deux écoles spéciales du bourg étaient transformées en une seule école mixte (celle du Fays étant maintenue)

Demandent

- 1) que les 2 écoles spéciales de Turny soient remplacées par une seule école mixte qui serait installée dans l'école actuelle de filles, sans aucun frais

- 2) que les réparations indispensables de la maison commune de Turny soient limitées aux besoins de la Mairie et des locaux non scolaires

- 3) qu'une école mixte soit créée à Linant pour les enfants de Linant et de Courchamp

Et prient respectueusement les Conseillers Municipaux de Turny de bien vouloir prendre leur demande en considération et de l'appuyer auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui en est saisi et voudra, sans doute, dans l'intérêt des enfants, lui donner une suite favorable.

Turny, le 19 février 1932

On ne reparle de l'école de Linant qu'au Conseil Municipal en 1935.

À suivre...

Gisèle CORGERON